



**CONCESSION
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION
PUBLIQUE
D'ENERGIE ELECTRIQUE
DE TUBUAI**

**CONCLUE ENTRE
LA COMMUNE DE TUBUAI
ET
LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2023

SOMMAIRE

0 - FAITS MARQUANTS	3
0.1 - Communs à toutes les concessions d'EDT	3
0.2 - Spécifiques aux concessions des îles	4
0.3 - Spécifiques à la concession de Tubuai	4
1 - PRESENTATION	6
1.1 - Le système électrique polynésien	7
1.2 - Le groupe Engie au service de la concession	8
1.3 - Le cadre juridique et contractuel	8
2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE	10
➤ Aspects commerciaux	11
2.1 - Mode de détermination des tarifs	11
2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2023	11
2.3 - Chiffre d'affaires énergie	13
2.4 - Autres produits d'exploitation	14
2.5 - Statistiques de ventes	14
2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai	17
2.7 - Gestion des impayés	18
2.8 - Dépenses de la Commune	19
2.9 - Services offerts à la clientèle	20
2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie	23
3 - OBLIGATIONS DE SERVICE	24
➤ Bilan technique	25
3.1 - Autorisation d'exploitation	25
3.2 - Effectifs	25
3.3 - Détail des ouvrages de production	26
3.4 - Données de production	26
3.5 - Qualité de service	27
3.6 - Qualité – Sécurité – Environnement	28
3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants	28
3.8 - Raccordement solaire	29
3.9 - Unités d'œuvre 2023 de la concession	29
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	30
4.1 - Principes de la comptabilité appropriée	31
4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	37
4.3 - Comptes de la concession	43
4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés	50
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	55
5.1 - Variation du patrimoine immobilier	56
5.2 - Situation des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public	58
5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements	64
5.4 - Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	64
5.5 - Méthode relative aux charges calculées	66
5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année	72
5.7 - Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22	72
5.8 - Plan de Renouvellement	72
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC	73

0 - FAITS MARQUANTS

0.1 Communs à toutes les concessions d'EDT

A) Coût des produits pétroliers

Bien que légèrement inférieur à 2022, le prix moyen 2023 d'achat du gazole alimentant les centrales thermiques de Tahiti, était de 84,755 F/L toujours largement supérieur à la part répercutée dans les tarifs de vente de l'électricité (60 F/Litre).

De ce fait, sur la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023, la concession a dû faire une avance de trésorerie de 1.498 MF s'ajoutant aux 640 MF avancés au 31/12/2022.

A compter du 1^{er} août 2023, la Polynésie française a adopté une mesure de hausse de la contribution du FRPH sur le prix du gasoil de Tahiti, ramenant le prix payé par la concession de 95 F/litre à son prix d'équilibre de 60 F/litre.

B) Débouclage des concessions arrivées à échéance

L'année 2023 a été une année d'échanges avec les communes de Huahine, Taputapuatea, Tumara'a, Taha'a et Rurutu, en vue de procéder au règlement des décomptes issus des contrats de concession terminés en 2022. Les négociations ont permis d'aboutir à la rédaction d'un accord permettant à EDT de recouvrer la majeure partie des sommes qui lui étaient dues.

Les mêmes négociations menées avec la commune de Moorea, n'ont pas abouti à ce jour.

C) Pertes de synergie

L'organisation mise en place avec le Pays en 1991 reposait sur une structure solide basée sur l'île de Tahiti et assurant le support à un maximum d'îles. Le regroupement des contrats et des moyens sur EDT a permis de se doter de compétences et de moyens qu'aucune des concessions ne pouvait se payer seule.

La sortie du périmètre géré par EDT des îles à échéance initiale 2020 a mis fin brutalement à ces synergies causant un préjudice récurrent proche de 800 MF condamnant l'entreprise à une restructuration.

En 2022, pour faciliter la comparaison avec les exercices passés, ces charges liées à la perte de synergie (quote part invendue des Services support technique aux îles, back office commercial, siège) n'ont pas été réparties sur les concessions restantes.

L'année 2023 a vu se terminer les dernières concessions dites « DSP 2020 » qui faisaient partie du périmètre général des concessions EDT rattachées économiquement à Tahiti Nord. Ainsi, le 31 décembre 2023, ont pris fin les concessions de Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Pou et Ua Huka (cette dernière ayant été écourtée de façon anticipée).

Les frais de support résiduels après économie ont été répartis sur l'ensemble des concessions bénéficiaires sur la base des clefs de répartition historiques lesquelles ont été adaptées aux modifications d'organisation.

D) Difficultés d'approvisionnement

Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire du COVID et renforcées par la guerre d'Ukraine sont moins importantes mais persistent avec des délais et des coûts en nette augmentation.

0.2 - Spécifiques aux concessions des îles

Le mécanisme de péréquation tarifaire mis en place au 1^{er} janvier 2022 par la Polynésie au bénéfice de tous les systèmes électriques est basé sur un montant d'aide plafonné avec une contrainte de prix moyen

En raison le plus souvent de pourcentages de petits consommateurs très importants, certaines îles vont se retrouver dans l'obligation d'augmenter leurs tarifs pour pouvoir continuer à bénéficier des aides de péréquations lesquelles représentent très fréquemment plus de 50% des recettes des îles concernées.

Risque pour l'aide de péréquation : impact sur les concessions de Maupiti et Raivavae

La composition des consommations électriques des concessions Raivavae et Maupiti, dominée par les catégories à bas tarif (prépaiement, petit consommateur), pose une difficulté majeure. En effet, le prix moyen de la concession est faible, et inférieur de plus de 20% au « Prix de Référence » fixé par la réglementation sur la solidarité tarifaire.

En conséquence, les concessions perdent le bénéfice de l'aide de péréquation tant que ce prix moyen ne sera pas revenu dans la limite des 20%.

Pour retrouver le bénéfice de cette aide qui représente plus de 70% des recettes de la concession, la commune en sa qualité de concédant doit décider une hausse des tarifs spécifique à la concession.

Une telle modification de la grille tarifaire ne pourra se faire qu'au moyen d'un avenant au cahier des charges de la concession.

A ce jour, le ministère saisi de cette problématique a confirmé cette analyse et invite les intéressés à régulariser la situation au plus tôt.

0.3 - Spécifiques à la concession de Tubuai

L'avenant 2 signé en décembre 2022 avait pour finalité la redistribution des moyens de la concession pour financer la mise en place du prépaiement ainsi qu'une batterie de stockage.

L'avenant 3 signé en décembre 2023, réinjecte les économies réalisées dans la mise en place du prépaiement dans le financement d'une batterie de stockage plus importante que prévu initialement.

Principaux indicateurs

		TUBUAI			
		2023		2022	
CLIENTS	Nombre de contrats clients	936		916	
	BT	929	99,25%	909	99,24%
	MT	7	0,75%	7	0,76%
	Puissance souscrite au 31/12	3 693		4 550	
	BT	3 468	93,91%	4 325	95,05%
	MT	225	6,09%	225	4,95%
	Puissance maximale appelée (*)	0,49		0,50	
	Nombre de kWh vendus total	2 561 491		2 666 220	
	BT	2 024 644	79,04%	2 129 981	79,89%
	MT	536 847	20,96%	536 239	20,11%
	Chiffre d'affaires énergie	82 321 482		84 608 567	
	BT : Total	65 138 878	79,13%	68 182 149	80,59%
	BT : par client	70 117		75 008	
	BT : par kVA de puissance souscrite	18 781		15 765	
	BT : part fixe en XPF et % du CA total	16 538 873	25,39%	18 705 051	27,43%
	BT : part variable en XPF et % du CA total	48 600 005	74,61%	49 477 098	72,57%
	MT : Total	17 182 604	20,87%	16 426 418	19,41%
	MT : par client	2 454 658		2 346 631	
	MT : par kVA de puissance souscrite	76 367		73 006	
	MT : part fixe en XPF et % du CA total	4 514 400	26,27%	4 514 400	27,48%
	MT : part variable en XPF et % du CA total	12 668 204	73,73%	11 912 018	72,52%
TECHNIQUES	Prix moyen de vente par kWh vendu	32,14		31,73	
	BT	32,17		32,01	
	MT	32,01		30,63	
	Rendement réseaux (s/production nette)	0,93		0,94	
	Energie achetée				
	Energie solaire kWh	78 675	2,87%	93 875	3,31%
	Energie hydroélectrique kWh		0%		0%
	Energie thermique kWh	2 661 328	97,13%	2 738 349	96,69%
	Energie totale achetée	2 740 003		2 832 224	
	Temps moyen de coupure				
FINANCIERS	global	2h07		0h18	
	origine production	0h04		0	
	origine transport	0		0	
	origine distribution	2h03		0h18	
	Patrimoine				
	Longueur du réseaux hors branchement	112		110	
	Valeur d'origine	962 614		937 082	
	Valeur économique des actifs gérés (**)	443 393		415 358	
	Travaux réalisés				
	Dépenses de renouvellement	58 194		1 779	
	Dépenses d'améliorant	6 409		3 866	
	Indemnité de fin de concession	2 564		N/A	
	Coût du service pour les usagers (RA avant plafonnement N-1))	213 790		212 442	
	Part revenant à la concession	145 346		144 259	
	Coût des énergies et du transport	68 444		68 183	
	Rémunération du concessionnaire (avant IRCM)	-12 183		-5 699	
	Ecart RA - CA - péréquation de l'année	7 103		4 755	

(+) => à récupérer dans les tarifs N+1

(*) La puissance maximale appelée est mesurée au niveau des départs distribution et prend en compte le rendement des réseaux

(**) La valeur nette économique des actifs gérés correspond à leur valeur d'origine diminuée d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie. Elle est indépendante des modalités de financement et des clauses contractuelles.

1 - PRESENTATION

1.1 - Le système électrique polynésien

- Le système électrique de l'ensemble des archipels
- Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

1.2 - Le groupe ENGIE au service de la concession

- Présentation
- Organisation locale

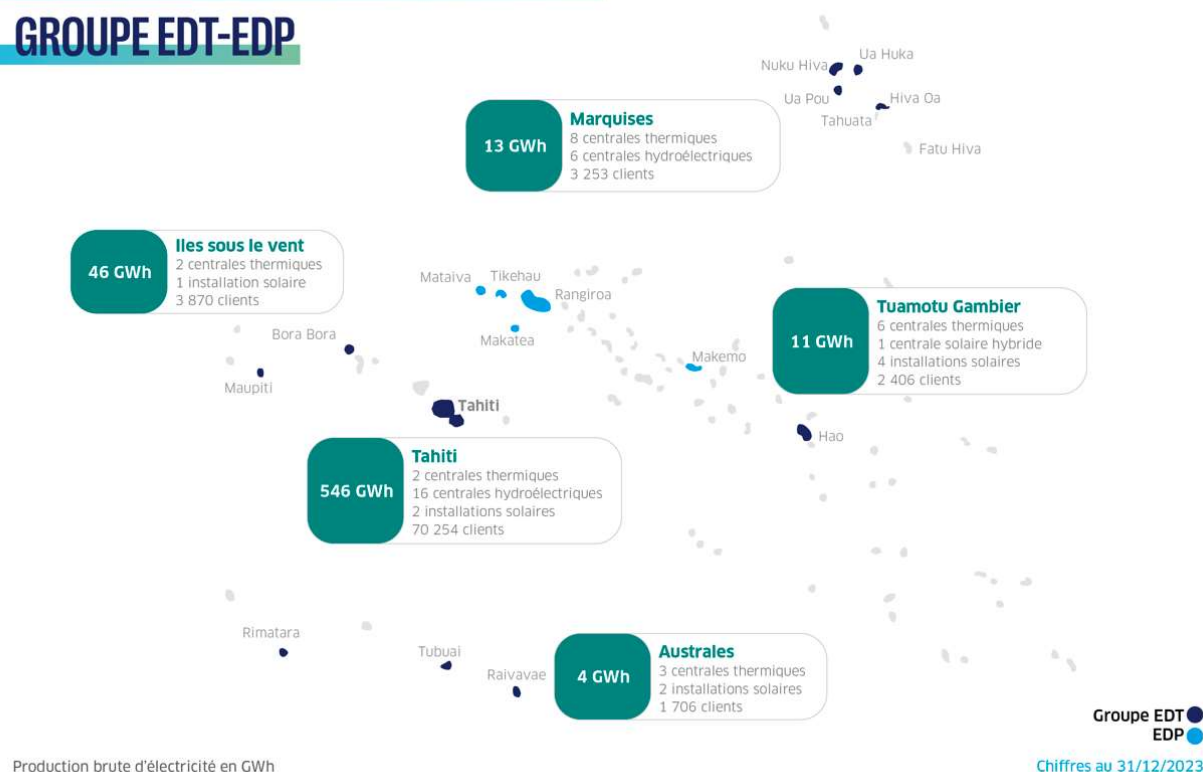
1.3 - Le cadre juridique et contractuel

- La convention de concession
- La convention d'adhésion au régime de solidarité tarifaire
- Les autres contrats
Cf. paragraphe :
6– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE
PUBLIC

1.1 - Le système électrique polynésien

1.1.1 Le système électrique de l'ensemble des archipels

PRODUCTION BRUTE D'ÉLECTRICITÉ GROUPE EDT-EDP



Ce système est très éclaté puisque destiné à 280.000 habitants répartis sur 76 îles (sur un total de 118) pour une superficie proche de l'Europe.

Les systèmes sont donc de très faibles puissances, sans possibilité de secours par une île voisine.

Il n'est pas comparable aux systèmes des grands continents qui sont interconnectés entre eux et bénéficient d'effets d'échelle.

Les plus grands centres de consommation sont gérés en concession pour environ 95% des besoins, les 5% restants sont gérés soit au travers de régies communales soit de petites installations privées.

Les concessions existantes, alliant sauf exception production et distribution, sont confiées à EDT et à ses filiales.

La production hydroélectrique, quant à elle, fait généralement l'objet de concessions ou d'autorisations de forces hydrauliques distinctes des concessions de distribution.

1.1.2 Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

En dehors de Tahiti, les systèmes électriques ne comportent pas de réseau de transport.

Sauf exception, les concessions de service public confiées à EDT dans les îles sont des concessions de production et de distribution électrique. La production est essentiellement assurée par des centrales à gasoil. Seules certaines îles des Marquises disposent d'une production hydroélectrique.

L'île de Makatea dispose quant à elle d'une centrale hybride solaire/gasoil.

1.2 - Le groupe Engie au service de la concession

1.2.1 Le groupe au niveau mondial

ENGIE est un groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Avec ses 96 000 collaborateurs, ses clients, ses partenaires et ses parties prenantes, ENGIE s'engage chaque jour pour accélérer la transition vers un monde neutre en carbone, grâce à des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement.

Guidés par sa raison d'être, ENGIE concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète en s'appuyant sur ses métiers clés (gaz, énergies renouvelables, services) pour proposer des solutions compétitives à ses clients.

La raison d'être d'ENGIE, c'est d'agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone, par des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Cette raison d'être rassemble l'entreprise, ses salariés, ses clients et ses actionnaires et concilie performance économique et impact positif sur les personnes et la planète. L'action d'ENGIE s'apprécie dans sa globalité et dans la durée.

1.2.2 Le groupe ENGIE en Polynésie

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services.

Le pôle énergie est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession.

A fin 2023, il est composé des sociétés suivantes :

- EDT assure en concession, la production et la distribution d'énergie sur 11 concessions de Tahiti et des îles. La société est leader historique du secteur de l'énergie. Elle est concessionnaire du service public de l'électricité à Tahiti et dans 10 autres îles de Polynésie française ;
- MARAMA NUI assure depuis 1998, en concession, la production hydroélectrique dans 5 vallées de Tahiti avec 16 centrales. Elle est le premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française ;
- TAHITI SUD ENERGIE assure en concession la distribution d'électricité dans le sud de l'île de Tahiti. Elle a été créée en 2017 ;
- ELECTRA détient dans le domaine privé, douze centrales de production photovoltaïques.
- ITO NUI a été créée pour développer de nouvelles installations de production d'énergie renouvelables, à commencer par des centrales photovoltaïques avec stockage dans le cadre des appels à projets du Pays.
- ELECTRICITE DE POLYNESIE (EDP), est dédiée à l'exercice de nouvelles délégations de service public de production et distribution d'électricité dans les îles.

Ce pôle regroupe sur EDT les moyens humains dédiés à cette activité ainsi que les activités de support.

Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque.

Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux.

1.3 - Le cadre juridique et contractuel

1.3.1 La convention de concession

La concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de Tubuai a été confiée par la commune à ELECTRICITE DE TAHITI, par une convention du 24 septembre 1991, pour une durée identique à celle de la concession de Tahiti Nord, ce qui impliquait à l'époque une fin de contrat le 30 septembre 2020.

Cette concession s'inscrit dans le cadre de la convention n°90-1778 du 14 décembre 1990 conclue entre EDT et la Polynésie française, laquelle prévoit « l'adhésion » par les communes des îles à la concession de Tahiti Nord.

Les services juridiques du Haut-commissariat ayant estimé, dans une note du 9 janvier 1991, que les communes ne pouvaient pas abandonner une compétence qu'elles avaient commencé à exercer, le principe d'adhésion a été remplacé par un principe de concession à part entière, avec comme cahier des charges commun celui de la concession de Tahiti Nord, et un équilibre financier partagé.

Le prix du service est donc unique, dans toutes les concessions reliées par ce système dit de « péréquation interne ». A partir du 1er janvier 2022, un système de péréquation externalisé est mis en service, avec perception d'une « Contribution de Solidarité sur l'Electricité », et en contrepartie le versement d'une « compensation de péréquation ». La grille tarifaire reste toutefois la même dans toutes les concessions d'EDT, y compris Tahiti Nord, et le Revenu Autorisé reste global sur tout le périmètre.

Le cahier des charges de la convention de concession de Tubuai correspond donc au cahier des charges de la concession de Tahiti, modifié par ses avenants 1 à 7, étant précisé que les modifications ultérieures relatives au calcul des tarifs sont applicables de plein droit par le jeu de la péréquation.

Le cahier des charges spécifique de Tubuai a, quant à lui, été modifié par trois avenants depuis son origine :

- L'avenant n°1, en date du 21 décembre 2007, avait pour objet de modifier la méthode de financement des extensions de réseaux réalisées à la charge du concessionnaire sur demande du concédant (système de simple assistance à la maîtrise d'ouvrage).
Cet avenant a également validé les mises à jour intervenues sur le cahier des charges de Tahiti Nord depuis 1990, dont la prolongation de la durée du contrat de concession inscrite au cahier des charges, portée au 30 septembre 2030.
- L'avenant n°2, en date du 13 décembre 2022, a organisé la refonte des plans de renouvellement, pour y intégrer notamment des investissements en matière d'intégration de l'énergie photovoltaïque, et le traitement des dépenses de renouvellement par des fonds de travaux.
- L'avenant n°3, en date du 16 décembre 2023, réorganise les programmes de renouvellements entre le fond de distribution et le fonds de production, à enveloppe globale inchangée.

1.3.2 Le contrat d'adhésion au régime de solidarité tarifaire dans le domaine de l'électricité.

EDT, la commune et la Polynésie française ont conclu le 7 janvier 2022 une convention tripartite d'adhésion au régime de solidarité dans le domaine de l'électricité. Cette adhésion permet au système électrique de bénéficier de la compensation de solidarité permettant de modérer les tarifs.

1.3.3 Les autres contrats liés à la délégation de service public

- a. Convention de fourniture de Gasoil (EDT – Petropol)
- b. Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque
- c. Principaux baux de la concession
- d. Divers accords de maîtrise foncière des réseaux
- e. Convention d'occupation de toiture pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclue entre EDT et Electra.
- f. Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle
- g. Contrat de supports communs avec l'OPT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux
 - 2.1 Mode de détermination des tarifs
 - 2.2 Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2023
 - 2.3 Chiffre d'affaires énergie
 - 2.4 Autres produits d'exploitation
 - 2.5 Statistiques de ventes
 - 2.6 Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai
 - 2.7 Gestion des impayés
 - 2.8 Dépenses de la Commune
 - 2.9 Services offerts à la clientèle
 - 2.10 Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

➤ Aspects commerciaux

2.1 - Mode de détermination des tarifs

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des Ministres.

La dernière actualisation des tarifs appliqués sur l'exercice 2023 a eu lieu le 1^{er} octobre 2022, et a été appliquée sur l'ensemble du périmètre tarifaire des concessions gérées par EDT, conformément à l'arrêté n° 1975 CM du 29 septembre 2022, relatif au prix de l'énergie électrique distribuée par la SA EDT dans le cadre de sa concession.

2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2023

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	Du 1er janvier au 31 décembre 2023
			Prix du kWh (XPF)
BT Petits consommateurs 1ère tranche	P0	de 0 à 240 kWh/mois	11,90
BT Petits consommateurs 2e tranche	P1	au -dessus de 240 kWh/mois	31,10
BT Usage domestique 1ère tranche	P2	de 0 à 150 kWh/mois	22,00
BT Usage domestique 2nde tranche	P3	de 150 à 240 kWh/mois	23,30
BT Usage domestique 3ème tranche	P4	de 240 à 360 kWh/mois	40,64
BT Usage domestique 4ème tranche	P5	au -dessus de 360 kWh/mois	42,46
BT Eclairage public	P6		33,95
BT Usages professionnels et autres usages 1ère tranche	P7	de 0 à 500 kWh/mois	36,20
BT Usages professionnels et autres usages 2ème tranche	P8	de 500 à 1 000 kWh/mois	37,00
BT Usages professionnels et autres usages 3ème tranche	P9	au -dessus de 1000 kWh/mois	39,49
MT Tarif jour 1ère tranche	P10	de 0 à 18 000 kWh/mois	24,63
MT Tarif jour 2ème tranche	P11	au -dessus de 18 000 kWh/mois	26,10
MT Tarif nuit 1ère tranche	P12	de 0 à 18 000 kWh/mois	21,67
MT Tarif nuit 2ème tranche	P13	au -dessus de 18 000 kWh/mois	23,15
Prépaiement ≤2,2 kVA de puissance souscrite	P14		13,30
Prépaiement ≤3,3 kVA de puissance souscrite	P15		20,90
Prépaiement supérieur à 3,3 kVA de puissance souscrite	P16		29,80

Taxes	Taux
Taxe municipale	4 XPF/kWh
TVA	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%
- sur Redevance Transport	0%
Autres	
- Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30XPF/kWh
- Contribution pour la Solidarité (CPS) appliquée jusqu'au 30/09/2023	1%

Avance sur consommation en XPF / kVA de puissance souscrite	Du 1er janvier au 31 décembre 2023
Tarif Petits consommateurs	P=39,0 - ASC = $25 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$ - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
Tarif Usages Domestiques	- ASC = $25 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$ - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
Autres Tarif Basse Tension	- ASC = $50 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$ - ASC = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite
Moyenne Tension	- ASC = $100 \times P \times \text{kVA de puissance souscrite}$ - ASC = 3 900 XPF x kVA de puissance souscrite

2.3 - Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	Total kWh vendus	Total XPF	Puissance totale	Prime totale	Puissance au 31/12/2023 (kVA)	Total kWh vendus 2022
BT Usage social 1ère tranche	P1	615 651	7 264 297	16 151	4 237 952	1 211	755 353
BT Usage social 2ème tranche	P2	38 999	1 213 578				63 617
BT Usage domestiques 1ère tranche	P1	350 382	7 554 349	14 817	6 505 891	1 078	585 570
BT Usage domestiques 2ème tranche	P2	99 286	2 281 173				142 532
BT Usage domestiques 3ème tranche	P4	49 439	2 009 226				13 709
BT Usage domestiques 4ème tranche	P5	41 630	1 767 608				9 284
BT Eclairage public	P4	56 831	1 929 421	1 016	406 560	85	62 315
BT Usage professionnel	P5	240 330	8 699 997	13 471	5 388 470	1 095	436 069
BT Usage professionnel 2ème tranche	P6	87 063	3 221 331				24 117
BT Usage professionnel 3ème tranche	P7	151 336	5 976 258				37 415
MT Tarif jour 1ère tranche	P8	349 569	8 609 892	2 700	4 514 400	225	343 578
MT Tarif jour 2nde tranche	P9	0	0				0
MT Tarif nuit 1ère tranche	P10	187 278	4 058 312				192 661
MT Tarif nuit 2nde tranche	P11	0	0				0
Prépaiement		293 697	6 682 767				0
Total		2 561 491	61 268 209	48 155	21 053 273	3 693	2 666 220

* Les consommations internes à EDT ne sont pas comptabilisées dans les ventes et le chiffre d'affaires 2023.

* Ce tableau inclus les consommations des salariés lesquelles sont valorisées sur la base des tarifs prévus à l'ACE EDT.

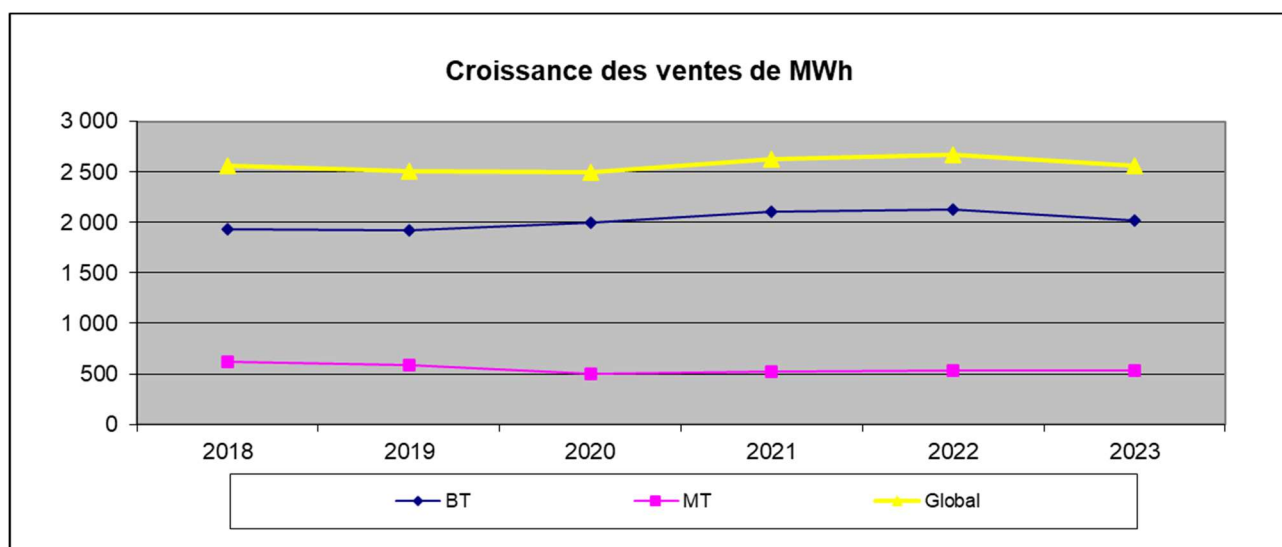
CHIFFRE D'AFFAIRES **82 321 482**
Prix moyen **32,14**

2.4 - Autres produits d'exploitation

En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitation suivants :

- Frais de perception de taxe :	185 006 XPF
- Frais de relance :	<u>678 714 XPF</u>
- Total	863 720 XPF

2.5 - Statistiques de ventes



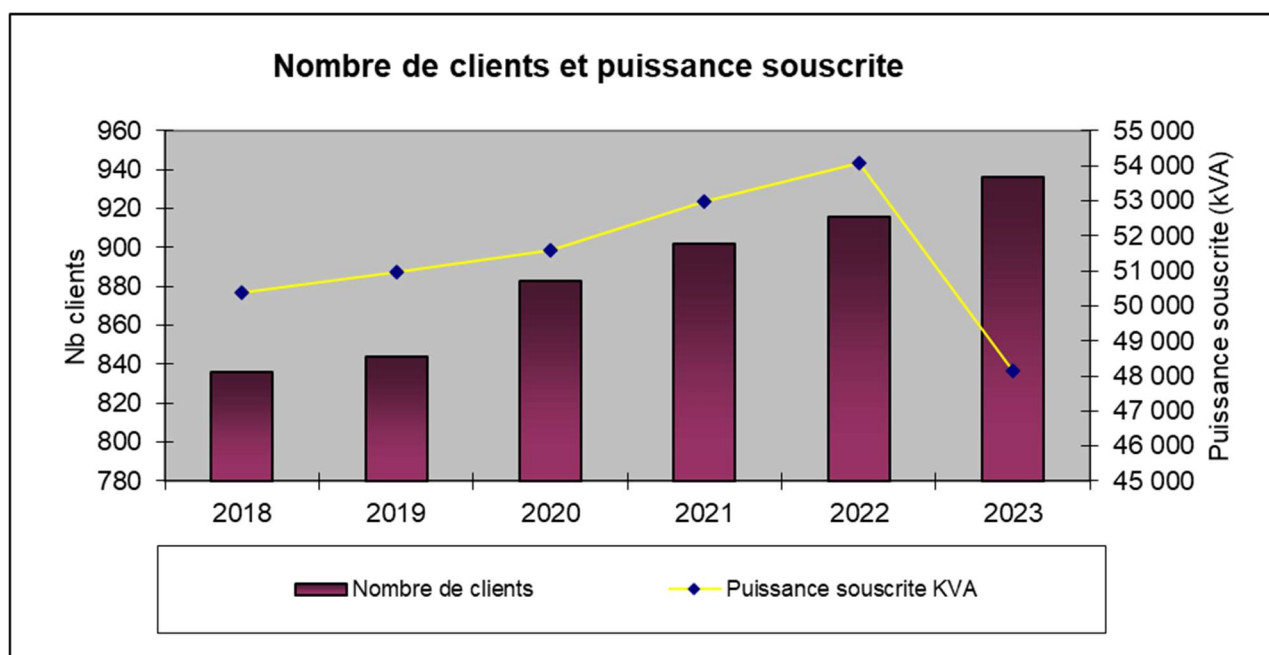
Après une légère hausse de +1,5% en 2022, les ventes d'électricité diminuent pour la concession de Tubuai (-3,9%) et s'établissent à **2,5 GWh**. La baisse concerne principalement les volumes des ventes en basse tension (-105 MWh, soit -4,9%).

La consommation globale des clients domestiques (tarifs « petits consommateurs » et Usages domestiques « classique » basse tension usages domestiques et prépaiement), qui pèsent pour 73% des volumes basse tension, a connu une évolution à la baisse de 5,2% (-81 MWh). Cette tendance à la baisse s'explique en partie par le déploiement des compteurs en prépaiement sur l'île de Tubuai au second trimestre 2023.

Après une légère diminution de 0,4% en 2022, les ventes en tarif éclairage public diminuent à nouveau de 8,8% en 2023 (-5,0 MWh) et représentent 2,8% des ventes en basse tension.

Les ventes aux clients professionnels comptent pour 23% des volumes en basse tension. Elles diminuent de 3,8% en 2023 (-18,8 MWh).

Après une hausse des ventes en moyenne tension en 2022 de 2,9%, les consommations MT enregistrent une nouvelle fois une légère augmentation de 0,11%, soit +0,6 MWh.



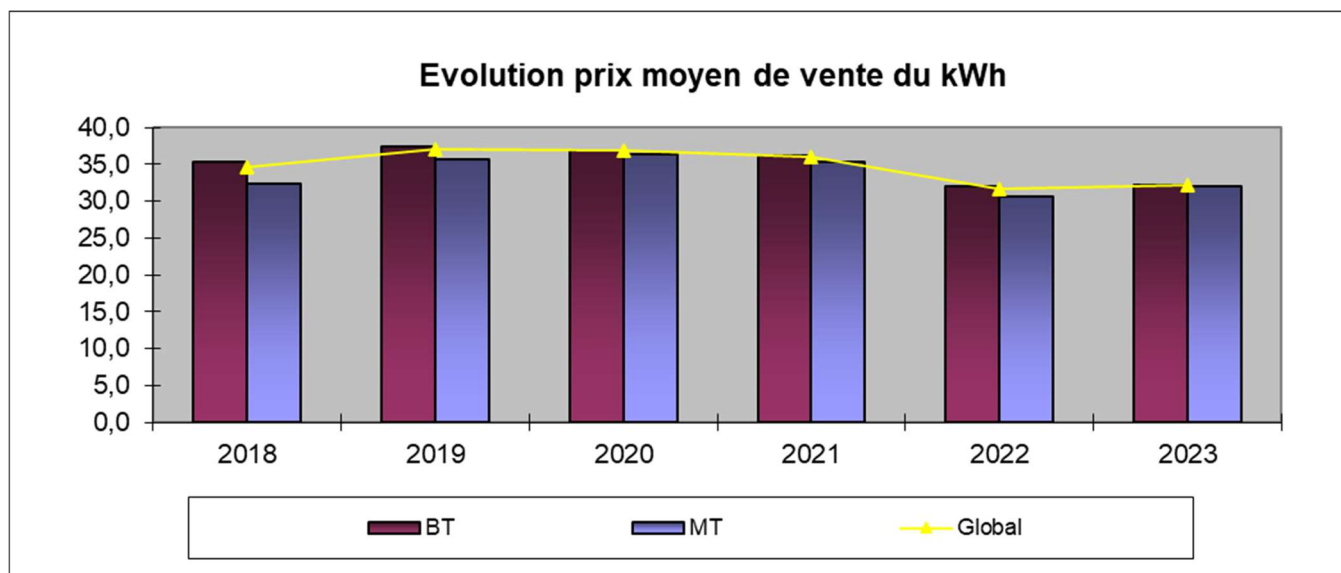
Le nombre de clients s'établit en fin d'exercice à :

		variation / 2022 (nombre de contrats)
Contrats souscrits aux tarifs basse tension	929	+ 2,2% (+ 20 contrats)
Contrats souscrits aux tarifs moyenne tension	7	-
	936	+2,2% (+ 20 contrats)

La répartition du nombre de clients par tarif s'établit de la manière suivante à fin 2023 :

- Tarif « Petits Consommateurs » 40%
- Tarif Prépaiement 28%
- Tarif Usages domestiques « classique » basse tension 21%
- Tarif Eclairage Public 2%
- Tarif Usages professionnels basse tension 8%
- Tarif Moyenne tension 1%

La puissance souscrite facturée s'élève à 48 155 kVA, soit une baisse de 11% par rapport à 2022. En avril 2023, une opération de déploiement des compteurs prépaiement a eu lieu sur l'île de Tubuai afin de répondre à un besoin de la population qui souhaite mieux gérer sa consommation et maîtriser son budget.



Le prix moyen de ventes H.T au kWh s'élève à :

Tarifs basse tension

32,2 Fcp

variation / 2022

+ 0,5%

Tarifs moyenne tension

32,0 Fcp

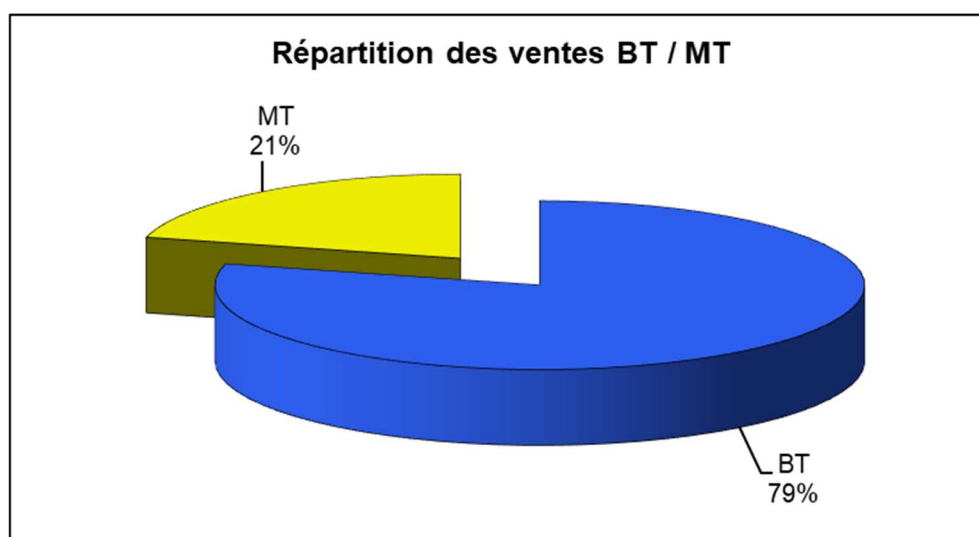
+ 4,5%

Soit Prix moyen de vente H.T au kWh

32,1 Fcp

+ 1,3%

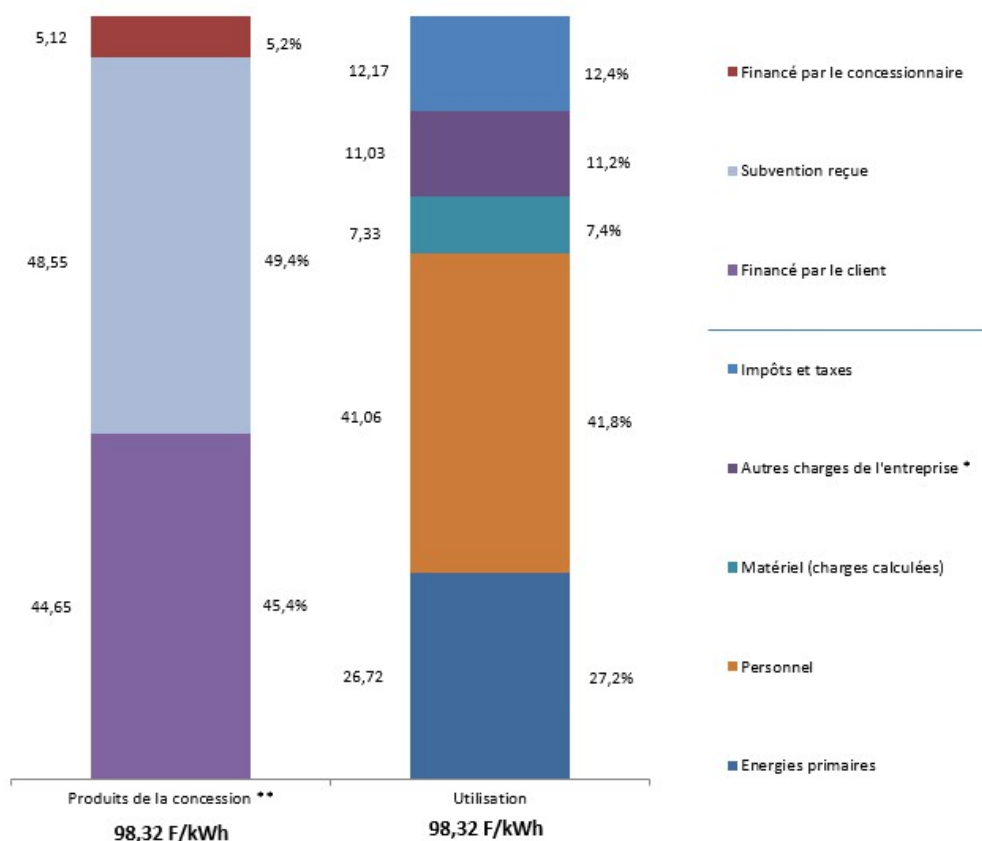
Le prix moyen de vente du kWh augmente de +1,3% et s'établit à 32,1 Fcp/kWh, en raison de l'augmentation tarifaire ayant eu lieu au 1^{er} octobre 2022 pour prise en compte partielle de l'augmentation des prix des hydrocarbures.



La répartition des volumes de ventes entre tarifs basse tension et moyenne tension évolue par rapport à 2022. Les ventes basse tension représentent ainsi 79% des volumes globaux (contre 80% en 2022).

2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Tubuai

2023 (en F/KWh et en pourcentage) hors activités annexes



*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main d'œuvre, etc.

**Dont 44,65 F/KWh (45,4 %) de sommes facturées aux clients

La colonne de droite « Utilisation » détaille par nature l'ensemble des dépenses de la concession. Ces dépenses exprimées par kWh vendu s'élèvent à 98,32 F.

- Le poste impôts et taxes de 12,17 F/kWh représente 12,4 % des dépenses de l'exercice, il inclut :
 - les taxes communales,
 - la TVA,
 - la contribution de solidarité sur l'électricité (CSE) d'une valeur de 6,30 F/kWh,
 - l'IS,
 - l'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes.
 - la Contribution pour la solidarité (CPS)
 Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise ».
- Les énergies comprennent :
 - le coût d'achat des énergies fossiles gazole,
 - le coût d'achat des énergies renouvelables hydroélectricité et solaire,
 - le coûts des huiles.

La colonne de gauche « Produits de la concession » est d'un montant équivalent, ces produits ont trois origines :

- Les recettes clients de 44,65 F/kWh qui financent 45,4 % des dépenses de la concession
- Les subventions de péréquation de 48,55 F/kWh qui prend en charge 49,4 % des dépenses de la concession

Le concessionnaire pour 5,12 F/kWh pour la différence soit 5,2% des dépenses de la concession. Cette somme est une avance de trésorerie faite par le concessionnaire pour payer la part non répercutée du prix du gasoil dans les tarifs.

Détail des produits de la concession:	en F/kWh	en %
La part financée par le client comprend:		
- Les ventes d'énergie	32,14	32,7%
- Les produits accessoires	0,34	0,3%
- Les taxes communales, TVA, CPS	5,87	6,0%
- La Contribution de Solidarité sur l'Electricité	6,30	6,4%
	44,65	45,4%
Le montant brut des subventions reçues:		
- Subvention de péréquation	48,55	49,4%
	48,55	49,4%
La part financée par le concessionnaire:		
- Avance du concessionnaire	5,12	5,2%
	5,12	5,2%
Total Produits	98,32	F/kWh

2.7 - Gestion des impayés

A fin 2023, le montant des impayés des contrats énergie et travaux souscrits dans la concession de Tubuai, incluant la facturation du mois de décembre dont une partie n'est pas encore arrivée à échéance de paiement au 31/12/23, était de 16,0 Millions Fcp, ce qui représente 17% du chiffre d'affaires énergie 2023, soit un délai de créances clients de 60 jours.

Dans le cadre du process de recouvrement automatisé mis en place, les clients en impayés au-delà de la date limite de paiement mentionnée sur leur facture font l'objet d'une relance écrite envoyée en courrier recommandé. Sur la concession de Tubuai, en moyenne 102 clients sont ainsi relancés chaque mois, soit environ 11% du nombre de contrats.

En cas de non-paiement de ces impayés dans le délai contractuel de 8 jours après l'envoi de cette relance, les clients s'exposent à la suspension de la fourniture d'énergie. Sur Tubuai, en moyenne 3 clients, soit 0,3% du nombre total de contrats, se retrouvent chaque mois dans cette situation de coupure pour impayés. Ce faible nombre s'explique par une pénétration du prépaiement particulièrement importante sur Tubuai suite au déploiement de ces compteurs réalisé en début d'année.

Si la situation de non-paiement perdure, le recouvrement des impayés est alors généralement confié à des prestataires de recouvrement, sociétés spécialisées dans le domaine.

En cas d'échec de recouvrement, pour diverses raisons (client insolvable, introuvable, client en redressement ou liquidation judiciaire, ...), à l'issue notamment du délai légal de prescription, ces impayés sont alors passés en pertes (créances irrécouvrables). A noter la réduction du délai de prescription pour le paiement des factures d'énergie et de travaux à 2 ans au lieu de 5 auparavant pour les clients domestiques, suite à l'entrée en application en 2017 de la loi relative à la protection du consommateur (Art. LP 10 de la loi du pays n° 2016-28 du 11 août 2016).

En 2023, 50 028 Fcp ont ainsi été comptabilisés en créances irrécouvrables pour la concession de Tubuai, soit moins de 0,1% du chiffre d'affaires réalisées sur 2023.

2.8 - Dépenses de la Commune

Tarifs	Nombre contrats	Consommation 2023 en kWh	Montant TTC facturé*	Prix moyen TTC*
06 - ECLAIRAGE PUBLIC	21	56 887	2 832 768	49,8
07 - USAGE PROFESSIONNEL	18	117 284	6 898 917	58,8
11 - PREPAIEMENT	1	827	26 530	32,1
55 - TOUS USAGES MT	3	140 496	5 680 739	40,4
Total	43	315 494	15 438 954	48,9

** Montant des kWh facturés + Montant de la prime d'abonnement, toutes taxes comprises*

A fin 2023 :

L'ensemble des dépenses de la commune pour les achats de kWh EDT diminuent de 4,6% (-0,8 Millions F Cfp) et s'élève à 15,4 Millions XPF TTC, dont 2,8 Millions XPF TTC pour les dépenses en éclairage public, le tout réparti sur 43 compteurs.

2.9 - Services offerts à la clientèle

Les faits marquants 2023

Février :

- EDT partenaire avec la CCISM du label « Electricien Qualifié » : 12 électriciens ont décroché ce label permettant de garantir un service de qualité aux clients.

Août :

- Lancement de la e-facture permettant aux clients, ayant une adresse électronique associée à leur contrat d'énergie, de recevoir directement dans leur boîte mail leur facture au format PDF sans avoir besoin de se connecter au site internet.

Novembre :

- Black-out sur Tahiti à la suite d'un incident survenu sur le réseau de transport de l'électricité.

Décembre :

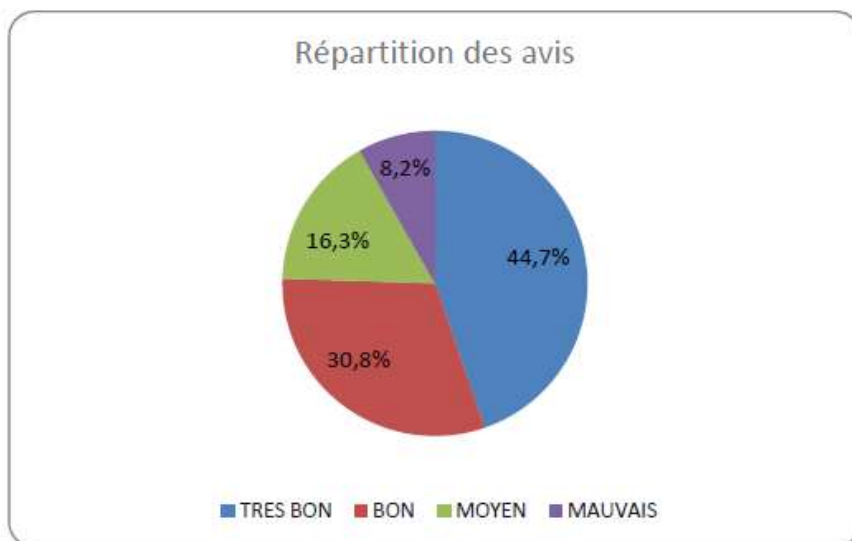
- Fin de concession pour les îles Marquises pour EDT.

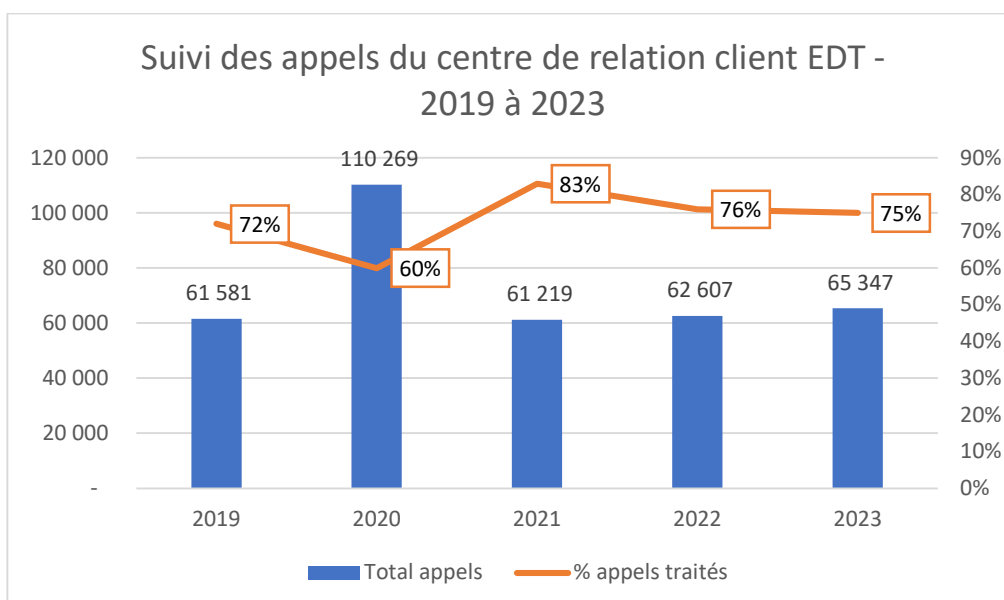
Centre de relation clients InfosConseils

Le nombre d'appels clients est en augmentation de + 4% positionnant le Centre de Relation Client comme un acteur majeur de la relation client.

Répartition générale des avis

TRES BON	BON	MOYEN	MAUVAIS
44,7%	30,8%	16,3%	8,2%
305	210	111	56





L'information clients par SMS

Le service INFOS SMS reste un service très apprécié des clients :

Ce service rapide, simple et pratique permet au client de disposer des informations importantes liées à son contrat d'énergie.

A fin 2023, nous enregistrons + 10 000 nouveaux abonnés portant ainsi le nombre total d'abonnés à + 128 000 inscrits aux différents services SMS et + 2.9 millions de SMS envoyés, depuis la mise en place du service en 2010.

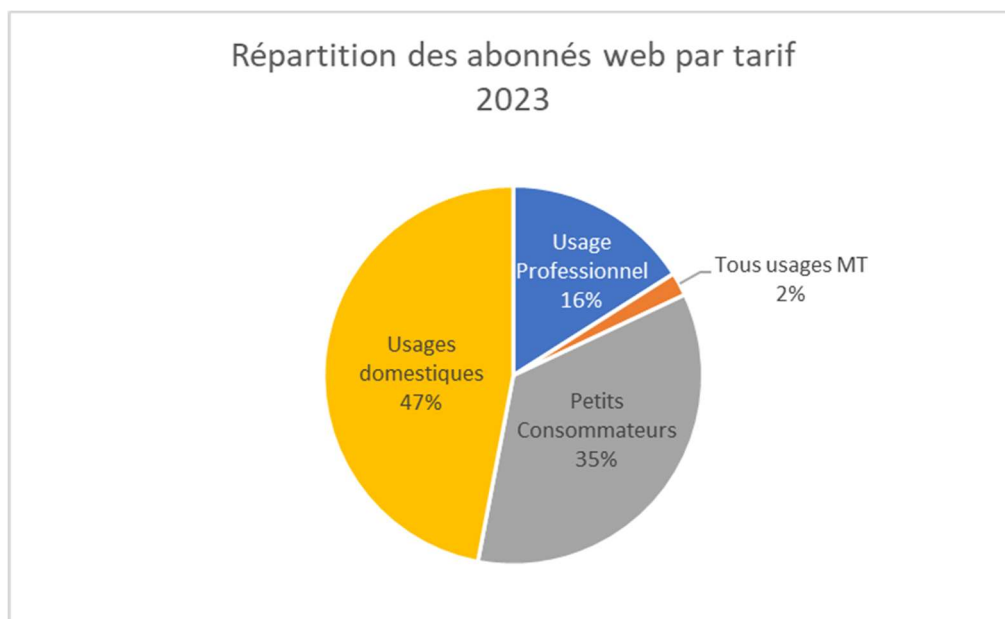
Nb contrats actifs avec service SMS en 2023

Service SMS	TAHITI	ILES	TSE	Total général
Auto-relève	9 952	986	2 301	13 239
Avis annulation coupure tvx	10 738	696	2 295	13 729
Avis confirmation coupure tvx	10 738	696	2 295	13 729
Avis coupure tvx	10 761	696	2 301	13 758
Avis passage releveur	8 743	694	1 858	11 295
Mnt fact mensuelle	9 086	914	2 124	12 124
Relance	9 101	898	2 060	12 059

Répartition des abonnés edt.pf par concession

Concession	Nb accès WEB	%age connectés
Tubuai	295	31,5%

Répartition des abonnés par tarif



L'année 2023 a conforté l'importance des services clients avec des taux d'adhésion importants :

- 55% des clients ont un accès web au site edt.pf
- 78% des clients ont au moins un service SMS qui leur permet d'avoir les infos suivantes :
 - Montant facture, Passage du releveur, Coupures pour travaux, Impayés

Le dernier service créé en 2023 : la e-facture qui permet au client de recevoir directement sa facture dans sa boîte mail et lui évite de se déplacer à sa boîte aux lettres ainsi qu'un archivage de ces dernières.

A fin 2023, 42% des contrats ont souscrit à ce nouveau service, ce taux augmentera sensiblement dans le futur grâce à des campagnes de placement marketing.

A Tubuai, 126 contrats ont basculé en E-facture ce qui représente 13% des contrats actifs de l'île.

Concession	Nb efacture	%age
Tubuai	126	13,0%

Les indicateurs des réseaux sociaux montrent également une bonne progression de nos différentes communautés qui sont sensibles aux lignes éditoriales proposées.



Facebook +9%



Instagram +3%



Linkedin +23%

Le site client continue de progresser avec succès en offrant une gamme de fonctionnalités appréciées par ses utilisateurs, parmi lesquelles le paiement en ligne et l'auto-relève sont les plus populaires. Il est à noter que les transactions effectuées via l'agence en ligne ont représenté 14% de l'ensemble des paiements en 2023.

edt.pf

+11% création espaces client

+16 % paiements en ligne

+11% auto-relève

Les campagnes commerciales Facebook et Google Ads étaient axées sur les services client suivants : prélèvement automatique, auto-relève, espace client. Les performances Google Ads sont très bonnes avec un bon taux de conversion, il en est de même avec les campagnes lancées sur Facebook Ads.

2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

Les équipes clientèle sont formées pour accompagner le client dans la compréhension et la maîtrise de sa consommation.

L'auto relève pour suivre et payer sa consommation au réel. L'auto-relève est proposée via trois canaux pour suivre via le serveur vocal, via l'agence en ligne « edt.pf », via Messenger EDT avec le chatbot Mareva. Le serveur vocal 444 222, une ligne téléphonique dédiée gracieusement mise à disposition des clients, reste le n°1 des canaux utilisés par nos clients pour ce service

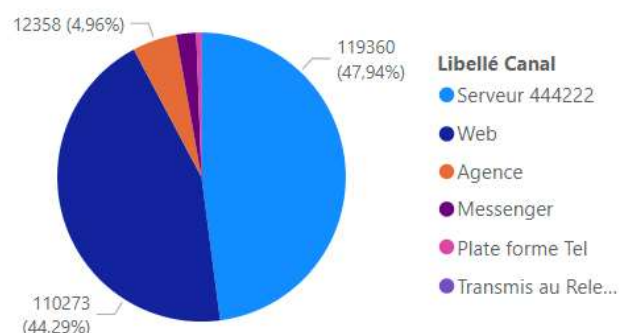
Le bilan d'énergie : pour connaître par lieu de vie sa consommation et identifier les postes sur lesquels le client peut agir pour réduire ses dépenses d'énergie, connaître son besoin en puissance, connaître le montant de sa prochaine facture.

Pour faciliter l'expérience client, les outils de calcul de la consommation, très demandés par les clients, ont été simplifiés dans leur utilisation.

- le simulateur de facture, pour connaître le montant de sa prochaine facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- le calculateur de consommation pour avoir la consommation moyenne de ses appareils électriques par pièces de vie de son domicile (chambre, salon, cuisine...)



Nb Auto-relèves par Libellé Canal



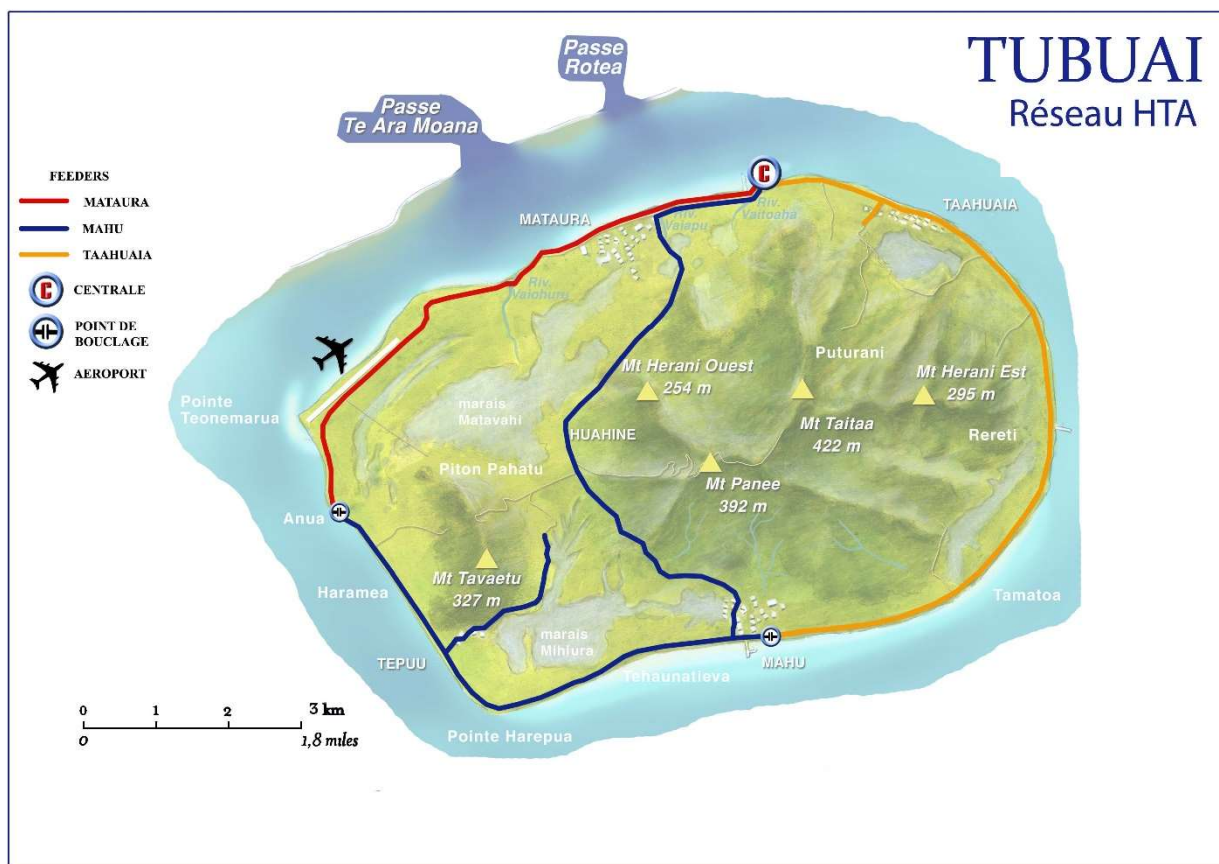
3 - OBLIGATIONS DE SERVICE

Bilan technique

- 3.1 Autorisation d'exploitation
- 3.2 Effectif de l'exploitation de Tubuai
- 3.3 Détail des ouvrages de production
- 3.4 Données de production
- 3.5 Qualité de service
- 3.6 Qualité – Sécurité – Environnement
- 3.7 Travaux significatifs – Faits marquants
- 3.8 Raccordement solaire
- 3.9 Unités d'œuvres 2023 de la concession

➤ Bilan technique

Schéma du système électrique de Tubuai



3.1 - Autorisation d'exploitation

La centrale électrique de TUBUAI fait l'objet des arrêtés d'exploitation suivants :

Type de text	N°	Date	Objet du texte	Libellé
Arrêté	1126	08/03/2010	MATAURA-TUBUAI	Modif. Nouveau
Arrêté	9028	07/12/2009	MATAURA-TUBUAI	Nouveau

3.2 - Effectifs

Le nombre d'agents en charge de l'exploitation en 2023 de Tubuai est de 4 agents.

3.3 - Détail des ouvrages de production

Le parc de groupes électrogènes fixes de production est le suivant :

Regroupement positionnement	Marque du Groupe	Type de fonctionnement	P nominale (kVA)	P installée (kW)	P utile (kW)	Numero d'immobilisation	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2023	HDM au 1er Janvier 2024	Nbre heure de fonctionnement
G1 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G311	27/06/2018	20 887	24 950	4 063
G2 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G312	27/06/2018	20 730	25 567	4 837
G3 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G258	15/11/2013	35 377	39 883	4 506
G4 TUBUAI	FG WILSON	BASE	400	320	256	G259	15/11/2013	40 266	44 480	4 214

Les valeurs de puissance nominale des groupes indiquées dans le tableau ci-dessus, sont celles pour un fonctionnement en mode continu ou « prime ».

3.4 - Données de production

Sortie de centrale, 2 661 MWh ont été produits en 2023 contre 2 738 MWh en 2022.

755 622 litres de gazole ont été consommés en 2023 contre 767 138 litres en 2022, et 3 044 litres d'huile ont été consommés en 2023 contre 2 879 litres en 2022.

La puissance de pointe appelée est de 487 kW pour 2023, en baisse par rapport à l'année 2022 qui était de 500 kW. La puissance utile du groupe électrogène le plus puissant est de 256 kW.

TUBUAI 2023	ENERGIE BRUTE THERMIQUE après transfo Mensuelle (kWh)	NETTE THERMIQUE	Energie renouvelable (kWh)	Solaire Electra	CARBURANT Consommé (l)	CARBURANT Consommation spécifique (ml/kWh)	LUBRIFIANT Consommé (l)	P. MAX N
Janvier	253 317	250 020	603	603	69 156	273	216	482
Février	236 862	233 559	651	651	65 939	278	281	487
Mars	263 709	259 998	572	572	72 298	274	229	484
Avril	219 211	216 448	450	450	61 875	282	217	477
Mai	218 363	215 965	357	357	61 418	281	291	475
Juin	206 300	203 441	336	336	57 805	280	283	465
Juillet	218 915	214 800	399	399	61 642	282	246	430
Août	209 925	206 098	408	408	59 639	284	226	458
Septembre	206 081	202 521	433	433	58 301	283	278	453
Octobre	224 031	219 955	493	493	61 306	274	310	470
Novembre	212 236	207 902	510	510	59 885	282	198	424
Décembre	235 416	230 621	475	475	66 358	282	269	478
TOTAL	2 704 366	2 661 328	5 687	5 687	755 622	279	3 044	487

3.5 - Qualité de service

Bilan des TMCC sur incident (Temps Moyen de Coupure par Client)

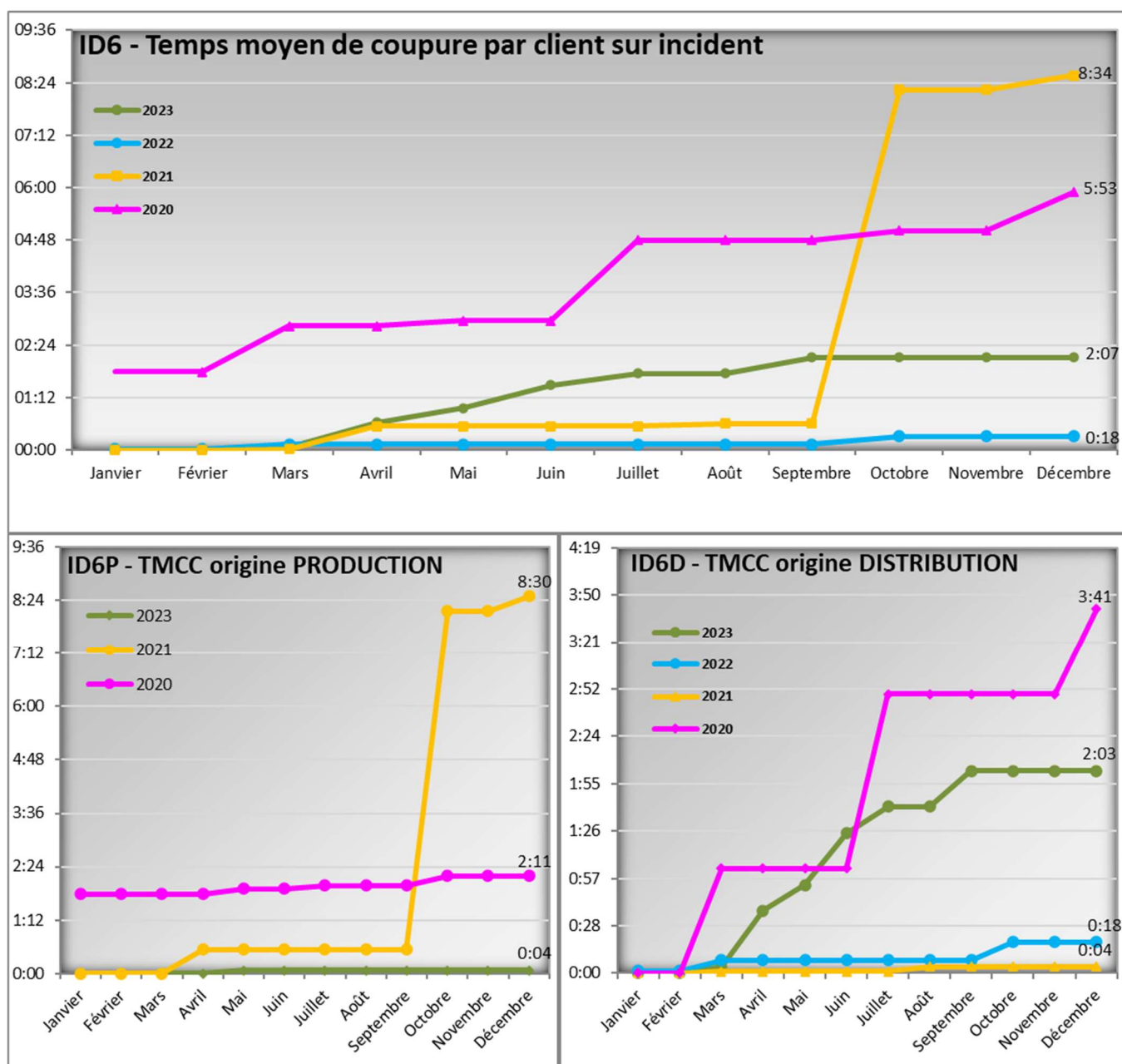
Le TMCC est en hausse en 2023 : 2h07 contre 0h18 en 2022.

En production :

TMCC de 0h04 lié à 1 incident d'origine production sur un déclenchement départ Taahueia sur un défaut par mini F.

En Distribution :

TMCC de 2h03 lié à 15 incidents d'origine distribution. 7 incidents pour travaux d'électrification des extension réseau. 8 incidents sur des déclenchements départs dû à des défauts de de chaine iso défectueux, maxi I (Ph1-Ph2), rupture de Cut Out, de connecteur CT70/70 déconnecté du réseau etc...



3.6 - Qualité – Sécurité – Environnement

POI « Plan d'Opération Interne » pollution–incendie

Un exercice POI de lutte contre l'incendie a été réalisé le 19 octobre 2023. Ce type d'exercice incendie a permis de rappeler les bonnes pratiques à tenir, et de vérifier les bons gestes de l'équipe en cas d'incident à la centrale EDT.



Traitement des effluents

832 litres d'huile de vidange et des filtres usagés ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement et 1,664 m³ de déchets spéciaux en 2023.

3.7 - Travaux significatifs - Faits marquants

Production :

- Travaux de remplacement de la culasse du GE1
- Travaux de renouvellement du circuit gasoil
- Travaux de réfection de la toiture du local motopompe
- Travaux de remplacement de la porte coupe-feu de la centrale
- Travaux de rénovation du bureau technique
- Travaux de réalisation d'une aire de stockage des fûts d'huile et des transformateurs

Distribution :

- Déploiement du cash Power sur la période du 17/04 au 17/05/2023 avec le remplacement de 753 compteurs
- Réalisation du programme d'extension du réseau BT pour électrifier des quartiers commandés par la Commune de Tubuai
- Réalisation des travaux de remplacement des poteaux HTA BT
- Numérotation des poteaux HTA BT
- Identification des postes de transformation, et des OMT

Exploitation :

- Raccordement à la fibre de l'agence commerciale, et de la centrale
- Rappel de la DICT EDT pour le compte de la commune, DEQ et ONATi

3.8 - Raccordement solaire

Concessions	Total au 31/12/2023		Raccordements au cours de l'année 2023					Tarif de rachat
	Nombre d'installations	Puissance raccordée (kWc)	CATEGORIE <= 10 kWc	CATEGORIE > 10 & < 36 kWc	CATEGORIE >= 36 & < 100 kWc	CATEGORIE >= 100 & < 400 kWc	CATEGORIE >= 400 kWc	
Tubuai	5	99,5	1,0	-	-	-	-	23,64

3.9 - Unités d'œuvre 2023 de la concession

Ces unités d'œuvre seront utilisées à la détermination des revenus autorisés N+1.

Puissance maxi appelée en kW	487
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	256
Puissance garantie en kW (PG2)	512
Nb de kWh vendus	2 561 491
Quantité en litre de combustible	755 622
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	2 661 328
Nb de kWh solaire acheté par tarif	78 675
Puissance totale en kVA des transformateurs installés	3 030
Nombre d'abonnés (BT et HT)	936

Détail du solaire par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	-	-	-	72 988	5 687

Répartition des longueurs Réseau 2023 :

Concession	RESEAU HT						RESEAU BT (sans branchements)					RESEAU HT+BT				
	Aerien	Souterrain	Sous-marin	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
Tubuai	26,15	14,79	-	40,94	63,9%	36,1%	59,13	11,57	70,70	83,6%	16,4%	85,27	26,36	111,63	76,4%	23,6%

Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a des contrats de sous-traitance pour :

- le contrôle des extincteurs avec la société FENUA INCENDIE,
- le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec ENGIE SERVICES,
- la visite et l'entretien de la moto pompe incendie avec ENGIE SERVICES,
- la visite et l'entretien de la nacelle avec POLY-DIESEL,
- la mise à disposition de toiture ou de terrain à ELECTRA.
- L'élague avec OPARU.

4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- 4.1 Principe de la comptabilité appropriée
- 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique
- 4.3 Actif, Passif et Résultat de la concession
- 4.4 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

4.1 - Principes de la comptabilité appropriée

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

Les grands principes qui la régissent sont :

- La séparation des activités
- La séparation des services délégués
- Le principe du coût réel constaté
- Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- La justification du périmètre de charges
- La permanence des méthodes
- Le principe de détermination des charges économiques calculées
- Les opérations effectuées avec les parties liées
- L'identification des contrats à long terme
- Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.1.1 La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

4.1.2 La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficience à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur l'île de Tahiti.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3 Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

4.1.4 La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe, toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, il varie peu d'un exercice sur l'autre. Sur Tubuai, en 2023 :

- les imputations directes concernent 76 % du total des dépenses de la concession de Tubuai. Elles trouvent leurs origines dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances ;
- les 24 % restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

TUBUAI	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	68%	8%	76%
Frais répartis sur la concession	10%	15%	24%
Total	77%	23%	100%

4.1.5 La non-compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

Tubuai		Produits	Charges associées
Production thermique - frais de siège*		-111 309	0
Production thermique - fonction support*		-4 330 987	0
Coût de distribution - Conduite et Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation de stock	-670 159	352 490
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation des comptes clients	58 041	97 574
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Variation des travaux en cours	-5 588 221	0
Distribution d'électricité - frais de siège*		-125 388	0
Distribution d'électricité - fonction support*		-2 191 512	0
Fourniture - Etudes & raccordements - travaux vendus - AUTRES	Variation des travaux en cours	-711 884	0
Fourniture d'électricité - frais de siège*		-4 140	0
Fourniture d'électricité - fonction support*		-109 960	0
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation des comptes clients	-238 631	261 824
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Produits divers de gestion	-71 954	0
Clientèle - frais de siège*		-32 161	0
Clientèle - fonction support*		-1 965 401	0
Total		-16 093 667	711 888

* Coûts des frais de siège : les produits inclus dans les coûts des frais de siège sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, de reprise de provision pour risques, et de remboursement du fonds paritaire de gestion.

Coûts des fonctions support : les produits inclus dans les coûts des fonctions support sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, et de produit de cession d'éléments d'actif.

En complément de ces produits, des reprises de PIDR ont été comptabilisées sur la cellule "SEI Siège" pour 40,3MF et réparties sur les concessions et processus des îles selon les règles suivantes :

- Dans un 1er temps, le SEI siège est réparti sur les services dont il a la responsabilité à Puurai (sécurité, exploitation, maintenance distribution, ...) au prorata des effectifs de ces services
- Puis ces services sont répartis sur les concessions selon les règles décrites en 4.2.2.8

4.1.6 La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique correspond à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- La contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- La contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc...
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

Production :

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec :
 - Le transport (Tahiti) sont les connexions des têtes de câbles des liaisons transformateur avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport ;
 - La distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.

- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation, sauf pour les cellules exploitation et expédition qui sont réparties à part égale sur chaque île
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h.
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différenciés.

Transport :

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs production, situées en sortie de centrale, avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport, et à l'autre bout, la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs de distribution avec les bornes « aval » des disjoncteurs du transport pour l'île de Tahiti.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

Distribution :

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, la frontière avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation.
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée.

Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations où la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites îles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites îles pour l'accueil clients voient leurs coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps.

4.1.7 La permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré sur l'exercice.

Adaptation des clefs de répartition à l'organisation :

L'arrivée à échéance d'une dizaine de concessions a obligé l'entreprise à modifier son organisation et à adapter en conséquence les clefs de répartition de certaines charges indirectes.

L'adaptation des clefs de répartition à l'organisation ne constitue pas un changement de méthode comptable (avenant 18b).

En 2022, l'impact de la réduction du périmètre d'activité géré sur le montant des services supports (siège et SEI) réparties sur les différentes concessions a été neutralisé, de sorte à permettre un suivi de l'évolution de la performance économique de chaque concession prise individuellement "toutes choses égales par ailleurs".

Sur 2023, les services supports du siège et du SEI sont répartis sur les concessions bénéficiaires, (la neutralisation de l'impact du périmètre géré opérée en 2022 n'a pas été maintenue – rentabilité 2023 directement comparable à celle de 2021).

Autres adaptations

- SEI (service support technique aux îles) : des clés représentatives de l'activité de chacune des cellules du SEI ont été mises en place à compter de 2023 en remplacement d'une clef globale
- Services antérieurement repartis au travers des frais de siège
 - Service général : dédié au site de Puurai, ses coûts sont désormais imputés aux services occupant Puurai au prorata des surfaces occupées
 - Service Formation : désormais repartis sur les différents services bénéficiaires au prorata de leurs dépenses de formation
 - Service Facturation et Prépaiement : désormais intégrés dans le processus clientèle et repartis dans les concessions au prorata du nombre d'abonnés

4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées

Dans le cadre des principes de la « comptabilité appropriée », le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement.
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Cette méthode a été validée dans le cadre de l'avenant 18b.

L'engagement de l'entreprise auprès de ses salariés fait l'objet d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Depuis 2020, le calcul des engagements de retraite a été confié à une entreprise spécialisée, se traduisant par une réévaluation du besoin global de l'entreprise de 775MF CFP lequel s'est traduit dans les comptes de la concession par une majoration des dotations annuelles correspondant aux effectifs y affectés.

4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les coûts sont hors contribution pour la solidarité.

Engie

Libellé	Description	XPF
	Mise à disposition personnel	302 544
Convention d'assistance	La société ENGIE SA s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants : - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	2 211 889
Assurance	EDT bénéficie de couvertures d'assurance multirisques et Responsabilité Civile souscrites par le groupe ENGIE. Chaque année, ENGIE refacture à EDT sa quote-part, à hauteur des risques assurés	983 390

Electra

Libellé	Description	XPF
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40xpf/kwh et 45xpf/kwh	227 480
Convention de mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures	Mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures appartenant à EDT au profit de la société ELECTRA pour la réalisation d'unités de production d'énergie d'origine photovoltaïque ou éolienne. Cette mise à disposition est consentie pour 18 années. A l'expiration du contrat, les installations seront de plein droit remises à EDT soit à titre gratuit soit au franc symbolique.	60 000

Autres parties liées

Libellé	Description	XPF
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	929 386
Polydiésel	Travaux sous-traités: production	1 457 918

4.1.10 L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe :

5– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

3– ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION

1. Commentaire sur les états financiers

4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

Les avenants 17 et 17b des 29 décembre 2015 et 26 février 2016 introduisaient une nouvelle formule de rémunération du concessionnaire, par concession et activité basée sur un mécanisme de revenu autorisé, les comptes des concessions des exercices 2016 ont été arrêtés sur cette base.

A compter de 2017, la Polynésie a contesté l'application de cette formule faisant de sorte à ce que les produits acquis du concessionnaire correspondent aux seules facturations clients.

Pour répondre aux exigences de la comptabilité appropriée l'individualisation de marges par concession et activité a été obtenue par la répartition du chiffre d'affaires énergie de l'ensemble des concessions au prorata des revenus autorisés.

Cette marge spécifique est calculée par activité et en global pour chaque concession, deux niveaux de marge sont ressortis, avant et après impôts sur les résultats et distribution.

- La marge avant impôt permet de ressortir la performance brute de l'activité et de la concession.

- La marge après impôts permet de connaître et de comparer la rentabilité de l'activité ou de la concession pour la société et ou ses actionnaires.

L'avenant 18b du 20 juillet 2020

- met en application, à effet 2020, la formule du revenu autorisé prévue aux avenants 17 et 17b
- convient d'un niveau de rémunération temporaire et fixe de nouveaux forfaits de rémunération par concession et activité
- introduit à compter du 1er janvier 2020 un plafonnement du résultat du concessionnaire sur l'ensemble du périmètre actuel de ses concessions
- confie à la Commission de Régulation de l'Energie « CRE » de métropole, une mission de conciliation sur le « juste » niveau de rémunération des concessions d'EDT.

4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

Cf paragraphe 4.3 Comptes de la concession.

4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

4.2.1 Méthodologie d'établissement des comptes

Bilan :

Les postes de « haut de bilan » représentent 82 % du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 18 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les autres créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

Compte de résultat :

- Postes du compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- *La production d'électricité d'origine thermique*
- *La production d'électricité d'origine hydraulique*

- *La production d'électricité d'origine photovoltaïque*
- *Le dispatching* consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- *Le transport* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- *La distribution* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- *La fourniture* correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité appropriée. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- *Le Revenu Autorisé* est constitué :
 - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
 - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
 - du plafonnement N-1 depuis l'avenant 18b du 20 juillet 2020.
- *Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs
- *Le résultat financier* est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1 ;
 Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points.

Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points
 Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré

- le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 5,492% (+ 3,492 % + 2 %)
- le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de + 3,492 % (0% de surperformance financière)
- *L'Impôt sur les Sociétés* intègre :
 - L'impôt sur société stricto sensu
 - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, il est déterminé un impôt positif, mis en report déficitaire, qui s'imputera le moment venu sur l'impôt dû au titre des prochains résultats.

Suivi des reports déficitaires	Tubuai						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Solde à l'ouverture	0	0	0	0	0	0	2 198 764
IS déficitaire	0	0	0	0	0	2 198 764	5 608 418
Consommation IS déficitaire	0	0	0	0	0	0	0
Solde à la clôture	0	0	0	0	0	2 198 764	7 807 183

La marge nette actionnaire est calculée en ajoutant les charges suivantes :

- L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% de la marge nette concession si elle est positive
- La contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% de la marge nette concession si elle est positive

4.2.2. Principes de répartition des coûts indirects

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse.

4.2.2.1 Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges engagées pour compte.
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédées, les activités Annexes et activités hors concession.

La quote-part revenant à chaque concession est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

4.2.2.2 Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles.

4.2.2.3 Les coûts de production :

Ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception de Tahiti qui possède des centrales communes pour 2 concessions.

Les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

La refacturation des kWh produits mesurés au travers de :

- La rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
- Des autres charges de production : P2
- Des matières consommées

est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées

4.2.2.4 Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées.

4.2.2.5 Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts, lorsqu'ils ne sont pas directement affectés à un ou plusieurs services, sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

4.2.2.6 Les services généraux :

Dédié au site de Puurai, ses coûts sont imputés aux services occupant Puurai au prorata des surfaces occupées.

4.2.2.7 Le service Formation :

Ses coûts sont repartis sur les différents services bénéficiaires au prorata de leurs dépenses de formation.

4.2.2.8 Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées selon les clés suivantes :

- Le service Sécurité : pointage des agents de la cellule
- Le service Exploitation : réparti à part égale sur chaque île
- Le service Maintenance distribution : pointage des agents de la cellule
- Le service Maintenance Production : pointage des agents de la cellule
- Le service Expédition : réparti à part égale sur chaque île

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

4.2.2.9 La direction commerciale :

Les clés sont différentes en fonction des services concernés :

- Le service à l'énergie en charge du solaire : au prorata du nombre de contrat solaire ;
- Le service Grand Comptes : au prorata du nombre de clients grands comptes ;
- Le service relève, intervention et branchement : au prorata du temps passé ;
- Le service clientèle : au prorata du nombre d'abonnés ;
- Le service marketing & E-services : au prorata du nombre d'abonnés ;
- Le Service Facturation et Prépaiement : au prorata du nombre d'abonnés.

4.2.2.10 Allocation CE :

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale.

Ces centres d'analyse sont ensuite répartis sur les activités ou services bénéficiaires :

- Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE, services généraux, cellule Formation) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).
- Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Pour rappel, ci-dessous les points qui permettent une meilleure compréhension des postes « Fonctions supports » et « Frais de siège » du compte de résultat par activité :

- Les valeurs « Montants répartis dans les concessions » et « Montants répartis sur la concession » prennent en compte les activités annexes (Travaux vendus et travaux immobilisés).
- Les frais de supports « internes » à l'île sont ajoutés. Ils correspondent à l'encadrement de l'île et diverses charges de fonctionnement non affectées directement sur les processus (production, distribution, clientèle)
- Pointages et répartitions : pour les services qui interviennent sur les processus production et distribution, un taux horaire est calculé en début d'année pour chaque cellule. A chaque fois qu'un opérateur pointe, la part « support » de son pointage est envoyée dans les postes « fonctions supports » du compte de résultat par activité (impératif de la comptabilité approprié). En fin d'année, l'écart entre les coûts réels de support et le montant imputé via les pointages est réparti en fonction de la clé de répartition indiquée ci-dessous. A de rares exceptions près, les deux méthodes « répartition du total annuel via la clé de répartition » et « pointage + répartition du reste à imputer via la clé de répartition » donnent des résultats très similaires. Dans le cas contraire, l'écart est indiqué en colonne « Ecart méthode ». Le coût du service exploitation des îles est entièrement reporté dans les supports externes.

Détail des frais répartis 2023
Tubuai

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions (MF)	Répartition selon clé (1)	Ecart méthode si pointages (2)	Montant réparti sur Tubuai en MF (3)	Clé de répartition (1)	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Tubuai
Frais de siège	1 446,4	1 194,7			20,5	Voir les clés définies en 4.2.1.	100%	2%
Exploitation des îles - Siège	23,2	3,5	1,0	2,5	3,5	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	26,3	7,4
Exploitation des îles - Sécurité	34,8	34,8	4,2	0,0	4,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	12	1,5
Exploitation des îles - Exploitation	79,4	79,4	7,9	0,2	8,1	Réparti à part égale sur chaque île	10	1,0
Exploitation des îles - Maintenance distribution	42,4	42,4	13,3	0,0	13,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	21	6,4
Exploitation des îles - Maintenance production	62,2	62,2	3,3	0,0	3,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	28	1,5
Exploitation des îles - Expédition	28,1	28,1	2,8	0,0	2,8	Réparti à part égale sur chaque île	10	1,0
Centre Australes	14,0	13,9		5,1	5,1	Réparti au prorata des effectifs		
Centre hors concession	35,8	21,9	0,1	0,0	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	17	0,1
Clientèle îles	23,7	23,7	2,4	-0,4	2,0	Nombre d'abonnés îles	9 357	936
Suivi et développement	61,6	54,6	3,3	0,6	3,8	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	40,4	2,4
Suivi du patrimoine	55,4	44,9	0,1	0,0	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	18,9	0,1
Gestion administrative du solaire	31,3	28,2	0,0	0,0	0,0	Contrats solaires	3 840	5
Service Grand compte	78,5	54,3	0,9	0,2	1,0	Contrats grands comptes	5 395	85
Marketing & E-services	96,1	79,2	1,1	0,0	1,1	Nombre d'abonnés	65 657	936
Facturation & Prépaiement	39,0	32,4	0,5	0,0	0,5	Nombre d'abonnés	65 657	936
Formation	84,5	84,5	0,6	0,0	0,6	Dépenses de formation (valorisées en MF)	70,1	0,5
Informatique	268,5	268,5	2,3	0,0	2,3	Nombre de PC	595	5
Total support externe					51,9			
Support interne de l'île					32,0			
Total Support					83,9			

(1) Répartition du total annuel via la clé de répartition

(2) = Ecart entre la méthode (1) et la méthode (3)

(3) si pointages : pointages* taux horaire + répartition du reste à imputer via la clé de répartition

sinon : méthode (1)

- Ces montants comprennent les quote-part de support et frais de siège associées à la refacturation du P1/P2 à TSE.
- Jusqu'en 2022, la quote-part de coûts informatiques imputée aux îles en fonction du nombre de PC présents dans chaque service transitait par le SEI qui était ensuite reventilé sur les différentes îles. Ces coûts informatiques sont maintenant directement imputés aux îles concernées.

4.3 - Comptes de la concession

4.3.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Tubuai	
	2023	2022
Immobilisations concédées *	962 614 239	937 082 143
- Production	298 513 058	287 840 453
- Distribution	664 101 181	649 241 690
Immobilisations privées	36 328 799	36 328 799
Immobilisations en-cours	23 834 960	3 694 063
- Production	834 434	2 566 269
- Distribution	22 553 461	1 127 794
- Privées	447 065	0
Total immobilisations brutes	1 022 777 998	977 105 005
Amortissements et provisions **	-650 481 772	-651 565 829
- Production	-195 142 798	-189 933 445
- Distribution	-419 446 535	-427 866 175
- Privés	-35 892 439	-33 766 209
Immobilisations nettes	372 296 227	325 539 176
Stock	30 700 634	18 962 351
Avances et acomptes	1 201 913	0
Créances clients	19 295 076	16 490 592
Autres créances	31 194 179	26 421 736
Provisions pour dépréciation	-2 386 143	-3 481 642
Stock et créances nets	80 005 659	58 393 037
Compte courant du concessionnaire	55 149 251	129 399 746
TOTAL ACTIF	507 451 137	513 331 958

* Immobilisations concédées

	2023	2022
Production		
Concessionnaire	284 950 692	281 265 707
Total concessionnaire	284 950 692	281 265 707
Tiers et concédant	488 976	
Fonds	13 073 390	
Total Tiers et concédant	13 562 366	6 574 746
Total au bilan	298 513 058	287 840 453

** Amortissements et provisions

	2023	2022
Production		
Concessionnaire	-194 678 206	-183 874 412
Total concessionnaire	-194 678 206	-183 874 412
Tiers et concédant	-464 592	
Fonds	0	
Tiers et concédant	-464 592	-6 059 033
Total au bilan	-195 142 798	-189 933 445

Distribution		
Concessionnaire	365 104 680	373 773 229
Total concessionnaire	365 104 680	373 773 229
Tiers et concédant	252 097 571	
Fonds	46 898 931	
Tiers et concédant	298 996 502	275 468 461
Total au bilan	664 101 182	649 241 690

Distribution		
Concessionnaire	-298 442 986	-292 448 660
Total concessionnaire	-298 442 986	-292 448 660
Tiers et concédant	-121 003 549	
Fonds	0	
Tiers et concédant	-121 003 549	-135 417 515
Total au bilan	-419 446 535	-427 866 175

Amortissement et provisions

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire à savoir :

- en production : pour amener la valeur nette des biens à 0 en fin de concession (remise gratuite des biens) sauf terrains et améliorant des 10 dernières années.
- en distribution : pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant à savoir leur valeur nette comptable.

Rq : la valeur économique des biens figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré, elle n'est pas identique à la valeur nette comptable au bilan.

A titre d'exemple :

1°) lorsqu'un terrain est remis gratuitement au concédant, il est amorti dans l'économie de la concession alors que sa valeur économique est à minima égale à sa valeur d'origine.

2°) lorsque le montant de l'IFC est différent de la VNC économique des biens.

4.3.2 BILAN PASSIF

PASSIF	Tubuai	
	2023	2022
Résultat	-12 183 456	-5 699 286
Capitaux propres	-12 183 456	-5 699 286
Droits des tiers et concédant apports gratuit	131 118 406	140 566 659
- Production	24 384	515 713
- Distribution	131 094 022	140 050 946
Provisions devenues sans objet	456 868	456 868
- PR devenues sans objet	456 868	456 868
Droits du concédant exigible en nature	131 575 274	141 023 527
Autres provisions	10 858 178	12 222 417
- PIDR	10 858 178	12 222 417
Provision pour risques et charges	10 858 178	12 222 417
Emprunts et dettes financières	1 100 000	0
- Autres dettes financières	1 100 000	0
Clients - avances sur consommation	3 738 912	4 412 020
Fournisseurs	32 167 097	21 261 276
Dettes fiscales et sociales	27 713 749	21 684 939
Passif de renouvellement	308 118 382	315 756 593
- Production	74 349 282	71 861 752
- Distribution	233 769 101	243 894 841
Autres dettes	676 090	230 165
Produits constatés d'avance	3 686 911	2 440 307
Emprunts et dettes	377 201 141	365 785 300
TOTAL PASSIF	507 451 136	513 331 958

4.3.3 COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITE

				Tubuai 2022			Tubuai 2023		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE									
P1 Puissance maximale majorée	PRODUIT AUTORISE : Rémunération de la puissance maximale autorisée		89 822 880			89 822 880	92 023 470		92 023 470
	- UO UP1 : Puissance maximale majorée -1		735,00			735	735,00		735
	- Forfait FP1		122 208			122 208	-125 202		-125 202
	Facturation P1 autres distributeurs								
	COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE		-73 575 949	93 040		-73 482 909	-85 185 551	39 964	-85 145 587
	par UO : Puissance maximale majorée		-100 103			-99 977	-115 899		-115 844
	- Maintenance		-21 786 701			-21 786 701	-27 933 662		-27 933 662
	- AC		-2 165 516			-2 165 516	-2 633 605		-2 633 605
	- ACE		-2 271 591			-2 271 591	-6 774 226		-6 774 226
	- MO		-17 326 792			-17 326 792	-18 479 030		-18 479 030
	- AUTRES		-22 802			-22 802	-46 801		-46 801
	- Conduite et Fonctionnement		-2 415 104			-2 415 104	-1 891 875		-1 891 875
	- AC		-149 154			-149 154	90 438		90 438
	- ACE		-531 546			-531 546	-330 981		-330 981
	- MO		-48 726			-48 726	-13 404		-13 404
	- AUTRES		-1 685 678			-1 685 678	-1 637 928		-1 637 928
P2 Charges variables de production	PRODUIT AUTORISE : Rémunération des autres charges de production		5 798 604			5 798 604	6 049 013		6 049 013
	- UO UP2 : kWh produits sortie de centrale -1		2 726 189			2 726 189	2 738 349		2 738 349
	- Forfait FP2		2,127			2,127	2,209		2,209
	Facturation P2 autres distributeurs								
	COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS		-3 273 398	5 761		-3 267 637	-5 020 681	1 941	-5 018 740
	par UO : kWh produits sortie de centrale		- 1,201			- 1,199	- 1,833		- 1,833
	- Maintenance		-1 682 231			-1 682 231	-2 175 068		-2 175 068
	- AC		-423 111			-423 111	-617 596		-617 596
	- ACE		-23 520			-23 520	-40 990		-40 990
	- MO		-1 234 981			-1 234 981	-1 515 250		-1 515 250
	- AUTRES (provision rév groupes...)		-619			-619	-1 232		-1 232
	- Traitement des effluents								
	- Quote part des activités support affectées		-1 591 167	5 761		-1 585 406	-2 845 613	1 941	-2 843 672
	- Fonctions supports		-1 180 401			-1 180 401	-2 456 668		-2 456 668
	- Frais de siège		-410 766	5 761		-405 005	-388 945	1 941	-387 005
Matières consommées	PRODUIT AUTORISE : Matières consommées		65 813 516			65 813 516	66 491 289		66 491 289
	Facturation autres distributeurs								
	Par kWh produits sortie de centrale		24,14			24,14	24,28		24,28
	- Consommations		-65 813 517			-65 813 517	-66 491 288		-66 491 288
	- Fioul								
ACTIVITES ANNEXES	- Gasoil		-64 640 995			-64 640 995	-65 308 408		-65 308 408
	- Huile		-1 172 522			-1 172 522	-1 182 880		-1 182 880
	- Urée								
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS		60 000			60 000	60 000		60 000
	- Coûts directs								
	- Quote part des activités support affectées								
	- Fonctions supports								
	- Frais de siège								
	PRODUIT SUR REVENTE ENERGIES								
	- Coûts sur revente energie								
SYNTHESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES		2 566 269			2 566 269	17 750 804		17 750 804
	- Coûts directs		-2 566 269			-2 566 269	-16 769 748		-16 769 748
	- Quote part des activités support affectées						-1 466 117		-1 466 117
	TOTAL DES PRODUITS		164 061 269			164 061 269	182 374 576		182 374 576
	MARGE AVANT IS		18 832 136	98 801		18 930 937	7 441 191	41 904	7 483 096
	- I.S.								
	- IS report déficitaire 2021 / 2022		-7 265 371	-38 117		-7 303 489	-3 425 408	-19 290	-3 444 698
	MARGE NETTE CONCESSION		18 832 136	98 801		18 930 937	7 441 191	41 904	7 483 096
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE		18 832 136	98 801		18 930 937	7 441 191	41 904	7 483 096
	En % des produits		11%			12%	4%		4%

				Tubuai 2022			Tubuai 2023		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE									
GESTION DES RESEAUX	PRODUIT AUTORISE	35 631 373		35 631 373			36 309 518		36 309 518
	- UO UD2 : longueur des reseau (hors branchement) -1	102		102			102		102
	- Forfait FD2	-348 034		-348 034			354 433		354 433
	COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-47 899 488	107 622	-47 791 867			-36 665 185	45 406	-36 619 779
	par UO : longueur des reseau (hors branchement)	-467 864		-466 813			-357 905		-357 462
	- Maintenance	-18 256 179		-18 256 179			-10 401 745		-10 401 745
	- AC	-2 601 128		-2 601 128			-1 662 563		-1 662 563
	- ACE	-8 739 691		-8 739 691			228 859		228 859
	- MO	-6 866 426		-6 866 426			-8 941 700		-8 941 700
	- AUTRES	-48 934		-48 934			-26 341		-26 341
	- Conduite et Fonctionnement	61 911		61 911			-331 668		-331 668
	- AC								
ACTIVITES ANNEXES	- ACE	-517 140		-517 140			-571 746		-571 746
	- MO	-7 340		-7 340			10 125 740		10 125 740
	- AUTRES	586 391		586 391			240 078		240 078
	- Amortissement des actifs de concession	-12 428 333		-12 428 333			-2 758 507		-2 758 507
	- Reprise Provision pour Renouvellement								
	- Dotation provision pour risque								
	- Reprise lissée caducité								
	- Dotation amortissement biens au bilan	-10 076 055		-10 076 055			-12 884 248		-12 884 248
	- Dotation / reprise de lissage	-2 352 277		-2 352 277			10 125 740		10 125 740
	- Reprise provision pour risque								
	- Quote part des activités support affectées	-17 276 888	107 622	-17 169 266			-23 173 263	45 406	-23 127 858
	- Fonctions supports	-9 603 163		-9 603 163			-14 072 956		-14 072 956
	- Frais de siège	-7 673 725	107 622	-7 566 103			-9 100 308	45 406	-9 054 902
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG...	2 537 283		2 537 283			2 674 359		2 674 359
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	8 133 996		8 133 996			7 754 148		7 754 148
	- Coûts directs	-2 764 675		-2 764 675			-6 000 723		-6 000 723
	- AC	-2 508 435		-2 508 435			-7 547 632		-7 547 632
	- ACE	-291 152		-291 152			-2 615 310		-2 615 310
	- MO	-1 459 160		-1 459 160			-1 251 954		-1 251 954
	- AUTRES	1 494 072		1 494 072			5 414 173		5 414 173
	- Quote part des activités support affectées	-3 826 027	6 957	-3 819 070			-1 891 579	1 799	-1 889 780
	- Fonctions supports	-3 329 950		-3 329 950			-1 531 008		-1 531 008
	- Frais de siège	-496 077	6 957	-489 120			-360 571	1 799	-358 772
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	3 113 619		3 113 619			66 545 971		66 545 971
SYNTHESE ACTIVITE DISTRIBUTION	- Coûts directs	-2 541 287		-2 541 287			-59 204 453		-59 204 453
	- AC	-1 786 128		-1 786 128			-21 218 360		-21 218 360
	- ACE	-21 000		-21 000			-20 690 514		-20 690 514
	- MO	-733 949		-733 949			-17 169 890		-17 169 890
	- AUTRES	-210		-210			-125 689		-125 689
	- Quote part des activités support affectées	-1 249 407		-1 249 407			-14 335 667		-14 335 667
	TOTAL DES PRODUITS	49 416 271		49 416 271			113 283 996		113 283 996
	MARGE AVANT IS	-8 864 614	114 579	-8 750 035			-4 813 610	47 205	-4 766 406
	- IS.								
	- IS report déficitaire 2021 / 2022	3 419 936	-44 204	3 375 732			2 215 852	-21 730	2 194 123
	MARGE NETTE CONCESSION	-8 864 614	114 579	-8 750 035			-4 813 610	47 205	-4 766 406
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-8 864 614	114 579	-8 750 035			-4 091 569	40 124	-4 051 445
	En % des produits	-18%		-18%			-4%		-4%

				Tubuai 2022			Tubuai 2023		
				Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
FOURNITURE D'ELECTRICITE									
ACHAT AUX PRODUCTEURS	PRODUIT AUTORISE et redevance solaire	163 804 897		163 804 897			166 516 673		166 516 673
	- Achat d'électricité d'origine thermique	161 435 000		161 435 000			164 563 772		164 563 772
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique (RA)								
	- Achat d'électricité d'origine solaire (RA)	2 369 897		2 369 897			1 952 901		1 952 901
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique pour revente à TSE								
	- Autres revente à TSE/Tumaraa								
	COUTS D'ACHAT	-163 804 897		-163 804 897			-166 516 673		-166 516 673
	- Achat d'électricité d'origine thermique	-161 435 000		-161 435 000			-164 563 772		-164 563 772
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique Marama Nui								
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique CHPP								
	- Achat d'électricité d'origine solaire	-2 369 897		-2 369 897			-1 952 901		-1 952 901
ETUDES & RACCORDEMENTS SOLAIRES	GESTION ADMINISTRATIVE	-36 030		-36 030			-46 746	21	-46 725
	- Produits de la Redevance solaire								
	- Coûts de Fonctionnement	-4 389		-4 389					
	- AC								
	- ACE								
	- MO								
	- AUTRES	-4 389		-4 389					
	- Quote part des activités support affectées	-31 641		-31 641			-46 746	21	-46 725
	- Fonctions supports	-31 641		-31 641			-42 617		-42 617
	- Frais de siège						-4 129	21	-4 108
GESTION DE CLIENTELE	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS						547 056		547 056
	- Coûts directs						52 066		52 066
	- MO						-659 818		-659 818
	- Quote part des activités support affectées						-1 238 686	948	-1 237 737
	- Fonctions supports						-1 048 654		-1 048 654
	- Frais de siège						-190 032	948	-189 084
	PRODUIT AUTORISE	14 783 780		14 783 780			15 483 148		15 483 148
	- UO UC : Nombre d'abonnés -1	902		902			916		916
	- Forfait FC	-16 390,00		-16 390			16 903,00		16 903
	PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE	1 004 311		1 004 311			863 720		863 720
ACTIVITES ANNEXES	- Frais de relance	819 864		819 864			678 714		678 714
	- Frais de perception de taxe	184 447		184 447			185 006		185 006
	COUT DE L'INTERFACE CLIENTELE	-31 880 581	32 204	-31 848 377			-29 810 500	12 108	-29 798 392
	par UO : Nombre d'abonnés	-35 344		-35 309			-32 544		-32 531
	- Affranchissements	-1 218 632		-1 218 632			-1 204 595		-1 204 595
	- Fonctionnement	-7 642 343		-7 642 343			-9 131 995		-9 131 995
	- AC	-57 368		-57 368			-106 734		-106 734
	- ACE	-683 891		-683 891			-1 170 931		-1 170 931
	- MO	-6 760 113		-6 760 113			-7 801 149		-7 801 149
	- AUTRES	-140 971		-140 971			-53 181		-53 181
	- Quote part des activités support affectées	-23 019 606	32 204	-22 987 402			-19 473 910	12 108	-19 461 802
SYNTHESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE	- Fonctions supports	-20 723 398		-20 723 398			-17 047 263		-17 047 263
	- Frais de siège	-2 296 208	32 204	-2 264 004			-2 426 646	12 108	-2 414 539
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	856 092		856 092			413 446		413 446
	- Frais de coupure	856 092		856 092			413 446		413 446
	- Coûts directs	-384 198		-384 198			-413 221		-413 221
	- AC	-58 953		-58 953			-2 667		-2 667
	- ACE	-7 000		-7 000					
	- MO	-318 245		-318 245			-410 554		-410 554
	- AUTRES								
	- Quote part des activités support affectées	-495 926	1 531	-494 395			-764 096	590	-763 506
	- Fonctions supports	-386 729		-386 729			-645 854		-645 854
	- Frais de siège	-109 197	1 531	-107 666			-118 242	590	-117 652
	TOTAL DES PRODUITS	180 449 080		180 449 080			183 824 043		183 824 043
	MARGE AVANT IS	-16 152 552	33 735	-16 118 817			-14 913 811	13 666	-14 900 145
	- I.S.								
	- IS report déficitaire 2021 / 2022	6 231 597	-13 015	6 218 582			6 865 285	-6 291	6 858 994
	MARGE NETTE CONCESSION	-16 152 552	33 735	-16 118 817			-14 913 811	13 666	-14 900 145
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-16 152 552	33 735	-16 118 817			-14 913 811	13 666	-14 900 145
	En % des produits	-9%		-9%			-8%		-8%

		Tubuai 2022			Tubuai 2023		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PARTAGE DES GAINS DE RENDEMENTS							
PGR	Tarif public combustible 2017						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de production						
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh produits						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de distribution	238 628		238 628			
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh fournis aux client finaux						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	MARGE AVANT IS	238 628		238 628			
RESULTAT FINANCIER	- I.S.						
	- IS report déficitaire 2021 / 2022	-92 062		-92 062			
	MARGE NETTE CONCESSION	238 628		238 628			
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	238 628		238 628			
	En % des produits						
	PRODUIT AUTORISE	-2 016 599		-2 016 599	-4 518 855		-4 518 855
	- Intérêts sur emprunts bancaires						
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché	1 860 330		1 860 330	4 518 855		4 518 855
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière	156 269		156 269			
	MARGE AVANT IS				0		0
	- I.S.						
	- IS report déficitaire 2021 / 2022				0		0
	MARGE NETTE CONCESSION				0		0
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE				0		0
	En % des produits						
TOTAL CONCESSION							
	TOTAL DES PRODUITS (*)	230 713 649		230 713 649	310 399 988		310 399 988
	TOTAL DES CHARGES (*)	-236 660 051	247 115	-236 412 935	-322 686 219	102 775	-322 583 444
	MARGE AVANT IS	-5 946 402	247 115	-5 699 286	-12 286 231	102 775	-12 183 456
	- I.S.						
	- IS report déficitaire 2021 / 2022	2 294 101	-95 336	2 198 764	5 655 729	-47 311	5 608 418
	MARGE NETTE CONCESSION	-5 946 402	247 115	-5 699 286	-12 286 231	102 775	-12 183 456
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-5 946 402	247 115	-5 699 286	-12 286 231	102 775	-12 183 456
	En % des produits	-3%		-2%	-4%		-4%

(*) : voir les postes de "Fourniture" à ne pas prendre en compte

(**) de ces postes doivent être retirés les R.A. hydro des marquises et solaire Makatea (et les revente d'hydro à TSE si on ne regarde que les charges "Processus" sans les reventes d'énergie)

4.3.3.1 Commentaires sur les éléments non récurrents

Des reprises de provisions pour risques de redressements CPS sur indemnités forfaitaires non soumises à cotisation (en frais de siège) ont été constatées en production, en distribution et fournitures.

Le montant total de ces reprises s'élève à 103 KF.

4.3.3.2 Commentaires sur la variation entre 2022 et 2023 des éléments récurrents :

Commentaires sur la variation des produits : + 80 MF

Les explications relatives aux produits comptabilisés sous le vocable « **Produit Autorisé** » sont données au paragraphe 4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé et produits comptabilisés.

Ce poste augmente de + 1 MF.

Les explications relatives aux autres produits qui augmentent de + 78 MF sont :

- **Production : + 15 MF**

- + 15 MF au titre des travaux immobilisés dont :
 - + 7 MF au titre de la rénovation du bureau technique
 - + 6 MF au titre de la réalisation d'une aire de stockage des fûts d'huile et des transformateurs
 - + 2 MF au titre des autres travaux immobilisés

- **Distribution : + 63 MF**

- + 63 MF au titre des travaux immobilisés dont :
 - + 43 MF au titre du déploiement du cash power avec le remplacement de 753 compteurs
 - + 20 MF au titre des travaux de remplacement des poteaux HTA & BT

Commentaires sur la variation des charges : + 86 MF

- **Production : + 30 MF**

- + 1 MF au titre des matières consommées
- + 12 MF au titre de la maintenance et du fonctionnement de la centrale dont :
 - + 6 MF sur les frais de support et frais de siège
 - + 6 MF sur la maintenance de la centrale
- + 2 MF au titre de la maintenance des moteurs
- + 16 MF au titre de la réalisation des travaux immobilisés dont :
 - + 7 MF au titre de la rénovation du bureau technique
 - + 6 MF au titre de la réalisation d'une aire de stockage des fûts d'huile et des transformateurs
 - + 3 MF au titre des autres travaux immobilisés

- **Distribution : + 60 MF**

- - 11 MF au titre de la gestion des réseaux dont :
 - + 6 MF sur les frais de support et frais de siège
 - - 10 MF au titre des charges calculées
 - - 7 MF sur la maintenance du réseau

- + 1 MF au titre des travaux vendus
- + 70 MF au titre de la réalisation des travaux immobilisés dont :
 - + 43 MF au titre du déploiement du cash power avec le remplacement de 753 compteurs
 - + 20 MF au titre des travaux de remplacement des poteaux HTA & BT
 - + 7 MF de travaux sur réseaux HT / BT
- **Fourniture : - 1 MF** (hors achat énergie thermique à la production EDT)
- **Financier : - 3 MF**

Commentaires sur la variation de la marge récurrente : - 6 MF

La marge récurrente a été impactée principalement par les phénomènes suivants :

- La hausse de 1 MF sur le revenu autorisé ;
- La hausse de 1 MF sur les matières consommées ;
- La hausse de 13 MF sur les coûts de maintenance et fonctionnement de la Production ;
- La baisse de 2 MF sur les coûts de maintenance et fonctionnement de la Distribution ;
- La baisse de 2 MF sur les coûts de fonctionnement de la Clientèle ;
- La baisse de 9 MF au titre des charges calculées ;
- La baisse de 9 MF de la marge sur activités annexes ;
- La hausse de 3 MF du résultat financier

4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés

L'avenant 17 du 29 décembre 2015 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

Ce nouveau mode de rémunération n'a cependant été rendu applicable qu'à partir de l'exercice 2020 avec la signature de l'avenant 18b au contrat de concession lequel introduisait également un mécanisme de plafonnement du résultat global des concessions gérées par EDT, hors activités annexes et produits accessoires.

4.4.0 Plafonnement des résultats

Le mécanisme de plafonnement est décrit à l'article 2.5 de l'avenant 18b du 20 juillet 2020 :

« En l'attente de l'application des recommandations de la CRE prévues à l'article 6 du présent avenant, il est instauré un mécanisme temporaire de plafonnement du résultat des concessions du Périmètre du Concessionnaire.

Pour ce faire, le Revenu Autorisé prévisionnel du Concessionnaire est calculé en prenant comme hypothèse de calcul un résultat net après impôt du Périmètre du Concessionnaire. Ce « Résultat de Référence » est établi à hauteur de 720 000 000 FCFP (sept cent vingt millions de francs CFP), dans les conditions définies à l'annexe 2.

Ce résultat dépend de l'activité de l'entreprise, et varie avec le nombre de contrats de concession inclus au Périmètre du Concessionnaire :

- La sortie d'une concession fait diminuer le résultat de référence au prorata du « RE » perdu sur le « RE » total géré antérieurement ;
- Les éventuels nouveaux contrats de délégation conclus par le Concessionnaire ne sont pas concernés.

Les éventuels résultats qui excèderaient ce Résultat de Référence seront traités comme suit :

- Dans la limite de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) de dépassement du Résultat de Référence, 50% de ce dépassement sont conservés par le Concessionnaire au titre de l'intéressement à l'amélioration de la performance, les autres 50% étant déduits du « RA » de l'année suivante ;
- Au-delà d'un dépassement de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) du Résultat de Référence, toute somme excédentaire est déduite du « RA » de l'année suivante ; Toute somme excédentaire (retraite avant impôt) est déduite du « RA » de l'année suivante au prorata des « RA » de chaque concession. »

Impact de ce mécanisme sur les comptes de la concession :

Le résultat excédentaire (retraité avant impôt) est décomposé entre la part conservée par l'entreprise au titre de l'intéressement à la performance et la part à restituer aux clients au titre du plafonnement des résultats.

Ces deux quotes-parts sont réparties par concession au prorata des RA de chaque concession de l'exercice considéré.

Celle conservée par l'entreprise est laissée dans les comptes de la concession.

Celle à restituer aux clients est comptabilisée en « produit constaté d'avance » plafonnant de la sorte les résultats de la concession de l'exercice considéré.

En matière de trésorerie, cette quote-part déduite du « RA » de l'année suivante diminuant d'autant les sommes à facturer aux clients.

L'extourne en N+1 des produits constatés d'avance neutralise en résultat l'impact de la réduction du RA de l'exercice N+1.

Calcul du plafonnement 2023

Pour l'ensemble des concessions gérées par EDT, suite aux sorties de concessions, le plafond 2023 est de 570 773 800 F CFP après IS. Le résultat soumis au plafonnement réalisé sur l'exercice s'élève à 490 723 556 F CFP après IS, il est donc inférieur au plafond.

4.4.1 Revenu autorisé

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de trois éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE), les « Coûts d'Energie » (CE) et le « Plafonnement N-1 ».

$$\begin{array}{rclclcl} \text{Revenu Autorisé} & = & RE & + & CE & - & \text{Plafonnement N-1} \\ 213.790.484 & = & 145.346.294 & + & 68.444.190 & - & 0 \end{array}$$

4.4.1.1) Revenu d'Exploitation (RE)

La composante RE est calculée par application de forfaits annuels multipliés par des unités d'œuvres, lesquelles sont représentatives du service rendu.

A titre d'intéressement à la bonne gestion, la rémunération du concessionnaire intègre :

- un terme RF au titre de la surperformance des placements des excédents de trésorerie
- un terme PGR au titre de l'amélioration des rendements

$$RE = C + D + P + RF + PGR$$

	Nb UO exercice N-1	Nb UO exercice N	Variation en % / N-1	Forfait exercice N-1	Forfait exercice N	Variation en % / N-1	Revenu de l'exploitation exercice N-1	Revenu de l'exploitation exercice N	Variation en % / N-1
Activité de production									
Puissance maximale majorée	735	735		122 208	125 202	2,4%	89 822 880	92 023 470	2,4%
Nb de kWh produits	2 726 189	2 738 349	0,4%	2,127	2,209	3,9%	5 798 604	6 049 013	4,3%
Ajustement TAC Avenant 18b									
Activité de dispatching									
Nb de km de réseaux HTA									
Activité de distribution									
Nb de km de réseaux (hors branchements)	102,4	102,444	0,1%	348 034	354 433	1,8%	35 631 373	36 309 518	1,9%
Activité de fourniture									
Nb de clients (abonnements)	902,0	916	1,6%	16 390	16 903	3,1%	14 783 780	15 483 148	4,7%
RE - "Forfaits"							146 036 637	149 865 149	2,6%
Résultat financier							-2 016 599	-4 518 855	124,1%
Partage des gains de rendement							238 628		
RE (Revenu de l'exploitation)							144 258 666	145 346 294	0,8%

4.4.1.2 Coûts d'Énergie (CE)

La composante CE correspond aux dépenses réelles liées à l'énergie, engagées par le Concessionnaire à savoir trois postes de charge :

$$CE = CUHPTF + E + T$$

- ➔ *CUHPTF = valeur des combustibles (fioul, gazole, biocarburants), des huiles et des produits de traitement des fumées consommés pour la production thermique du Concessionnaire*
- ➔ *E = valeur de l'énergie électrique achetée, et de l'électricité d'origine renouvelable produite par le Concessionnaire.*
- ➔ *T = montant des redevances payées au concessionnaire de transport.*

		2022			2023		
		l/kwh	Prix	Coût	l/kwh	Prix	Coût
Carburant : GO	C	767 138	84,26	64 640 994	755 622	86,43	65 308 409
Carburant : Fuel	C						
Urée	U						
Huiles	H	2 879	407,27	1 172 522	3 044	388,59	1 182 880
Energie achetée Hydro	E						
Energie achetée Solaire	E	93 875	25,25	2 369 897	78 675	24,82	1 952 901
Prod ENR EDT							
Transport	T						
CE Total				68 183 413			68 444 190

Achat de l'énergie solaire injectée dans le réseau de distribution par les centrales photovoltaïques des tiers

Le contrat d'achat donne l'obligation aux bénéficiaires de panneaux photovoltaïques de facturer au distributeur l'énergie injectée avec une périodicité mensuelle. Il a été décidé d'appliquer la prescription quinquennale en rejetant toute facturation établie avec un retard supérieur à 5 années.

Les charges d'énergie étant répercutées au franc le franc dans le prix de vente de l'électricité, cette modification est sans impact sur le résultat de la concession.

Prix des combustibles

	Gazole Iles	Arrêté CM
Acpt 02/2023	86,63	Arrêté 93 CM 26 janvier 2023
Acpt 03/2023	86,63	Arrêté 261 CM 23 février 2023
Acpt 04/2023	86,63	Arrêté 522 CM 29 mars 2023
Acpt 05/2023	86,63	Arrêté 751 CM 26 avril 2023
Acpt 06/2023	86,63	Arrêté 831 CM 10 mai 2023
Acpt 07/2023	86,63	Arrêté 935 CM 28 juin 2023
Acpt 08/2023	86,63	Arrêté 1265 CM 26 juillet 2023
Acpt 09/2023	86,63	Arrêté 1475 CM 30 août 2023
Acpt 10/2023	86,63	Arrêté 1712 CM 27 septembre 2023
Acpt 11/2023	86,63	Arrêté 1922 CM 26 octobre 2023
Acpt 12/2023	86,63	Arrêté 2149 CM 29 novembre 2023

4.4.2 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

Depuis la signature de l'avenant 18 b les produits acquis au concessionnaire en raison de la vente d'énergie correspondent au Revenu Autorisé de l'exercice, comptablement ils sont constitués par le chiffre d'affaires énergie facturé aux clients et par une écriture de régularisation (produits constatés d'avance ou facture à établir pour la différence).

Ces écritures de régularisation sont globalisées au niveau de l'ensemble des concessions gérées par EDT et constituent soit une dette envers les clients lorsque le CA facturé est supérieur au Revenu Autorisé, soit une créance sur les clients dans le cas inverse.

Lorsque le résultat des concessions considérées dépasse le plafond fixé à l'avenant 18b, le concessionnaire réduit ses produits comptabilisés par le biais d'une écriture de « produits constatés d'avance ». Cette écriture est extournée l'exercice suivant, de sorte que ses « Produits autorisés » soient égaux au RA de l'exercice réduit du dépassement de plafond.

Exercice	Dépassement plafond	RA (A)		écritures comptables (B)		A+B
		RA hors plafond	Déduction plafond N-1	PCA plafond N	Extourne PCA plafond N-1	Produits autorisés
N	50	1000	n/a	-50	n/a	950
N+1	80	1010	-50	-80	50	930
N+2	0	1020	-80	0	80	1020

Pour assurer une bonne transparence des comptes, cette réduction de produit est répartie par concession et processus dans les comptes des délégations.

		Tubuai								
		2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CA facturé dans la concession	A	82 321 482	84 608 567	94 817 422	92 185 304	93 040 106	88 656 138	88 623 822	90 306 489	91 391 821
Péréquation	B	124 365 575	122 321 208	n/a	n/a	112 207 396	100 580 573	103 949 669	n/a	111 190 927
CA péréqué	C=A+B	n/a	n/a	n/a	n/a	205 247 502	189 236 711	192 573 491	n/a	202 582 748
Ecart RA/(CA+péréquation)		7 103 427	4 755 273	99 620 278	98 947 546	n/a	n/a	8 799 103	105 944 601	n/a
Revenu autorisé avant plafonnement		213 790 484	212 442 079	194 437 700	191 132 850	209 368 140	207 067 470	201 372 594	196 251 090	202 582 748
Revenu autorisé y compris plafonnement n-1			211 685 048							
Annulation écart RA/CA		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-8 799 103	n/a	n/a
Régularisation écart RA/CA antérieur		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	5 680 457	n/a	n/a
Impact du plafonnement du RA				-757 031						
Produits comptabilisés		213 790 484	212 442 079	193 680 669	191 132 850	205 247 502	189 236 711	198 253 948	196 251 090	202 582 748

Le détail du calcul du revenu autorisé ayant servi de base à cette répartition calculée conformément aux l'avenant 17b et 18b est détaillé au § 4.4.1.

4.4.3 Annexe

DETAIL DES CHARGES D'ENERGIE	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)	2 561 491	2 666 220
<i><u>Rendement électrique (kWh) Energie vendue/Energie produite et achetée</u></i>	92,0%	93,1%
<i><u>Nombre de kWh à produire ou acheter</u></i>		
Achat Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	72 988	85 655
Achat Electra 40F/kWh	5 687	8 220
Total Production Photovoltaïque	78 675	93 875
Production Total EnR	78 675	93 875
Production brute thermique à produire	2 704 366	2 768 636
Production Nette thermique à produire	2 661 328	2 738 349
Total production (EDT et Autres)	2 783 041	2 862 511
<i><u>Consommation spécifique L/KWh</u></i>		
Gasoil Centrale thermique	0,279	0,277
<i><u>Stock Matières Premières en volume (l)</u></i>		
Stock Initial	69 448	74 208
Achat Matière première	763 822	762 378
Stock Final	77 648	69 448
Consommation Matière 1ière	755 622	767 138
<i><u>Consommation spécifique compta L/KWh</u></i>	0,279	0,277
<i><u>Evolution des tarifs d'énergie primaire au litre (consommé pour le fuel, le GO et l'huile - acheté pour hydro et solaire)</u></i>		
Prix du gasoil îles	86,43 F	84,26 F
Production Photovoltaïque à 45 F/kWh	45,00 F	45,00 F
Production Photovoltaïque à 40 F/kWh	40,00 F	40,00 F
Production Photovoltaïque à 35 F/kWh	35,00 F	35,00 F
Production Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	23,64 F	23,64 F
Prix de l'éolien	14,06 F	14,06 F
Prix huile	388,59 F	407,27 F
<i><u>Stock Matières Premières en XPF</u></i>		
Stock Initial	6 002 391	6 149 002
Achat Matière première	66 017 135	64 494 383
Stock Final	6 711 117	6 002 391
Consommation Matière 1ière	65 308 409	64 640 994
Huile	1 182 880	1 172 522
(CUHPF) Combustible urée, huiles....	66 491 289	65 813 516
(E) Energie achetée & ENR produite en XPF - Avec TVA sociale 1%	1 952 901	2 369 897
(CE) TOTAL achat de matières premières	68 444 190	68 183 413

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation du patrimoine immobilier
- 5.2 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Dépenses de renouvellement
- 5.5 Méthode relative aux charges calculées
- 5.6 Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année
- 5.7 Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22
- 5.8 Plan de Renouvellement

5.1 - Variation du patrimoine immobilier

	2022	Acquisitions	Transfert	Cession	2023
VB concessionnaire	281 265 707	6 409 249		-2 724 264	284 950 692
VB Fonds		13 073 390			13 073 390
VB tiers & concédant	6 574 746			-6 085 770	488 976
Immo incorporelles	0				0
Production	287 840 453	19 482 639		-8 810 034	298 513 058
VB concessionnaire	373 773 229		-1 778 627	-6 889 922	365 104 680
VB Fonds		45 120 304	1 778 627		46 898 931
VB tiers & concédant	275 468 461			-23 370 890	252 097 571
Immo incorporelles	0				0
Distribution	649 241 690	45 120 304		-30 260 812	664 101 182
Total	937 082 143	64 602 943		-39 070 846	962 614 240

Détail Production :

Libellé des chantiers	N° immobilisation	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
G40234 - REALISAT° AIRE LEVAGE A/STOCK CENTRALE	400000116309	6 409 249	100%	6 409 249	-
G40220 - RENV DE LA REECT° DE LA TOITURE	400000116310	2 856 196	0%		2 856 196
G40221 - RENV CIRCUIT GO DE REMPLISSAGE DES CUVES	400000116311	3 273 327	0%		3 273 327
G40233 - RENOVATION INTERIEUR BUREAU CENTRALE	400000116535	6 943 867	0%		6 943 867
TOTAL FINANCEMENT CONCESSION		19 482 639		-	13 073 390
TOTAL ACQUISITION PRODUCTION		19 482 639		6 409 249	13 073 390
INSTALL 2GRPES TUBUAI	400000000490	342 663			
RENFORCMT CENTRALE TUBUAI	400000000491	493 720			
F&P RESEAU GO/HUILE IR3DETECTION CENT TUBUAI	400000000492	1 887 881			
TOTAL CESSION CONCESSIONNAIRE		2 724 264			
AN CONST CONCEDANT TUBUAIAPPORT	400000000477	6 085 770			
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		6 085 770			
TOTAL CESSION PRODUCTION		8 810 034		-	-

Détail Distribution :

Libellé des chantiers	N° immobilisation	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
			100%	-	-
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14		-		-	-
G40235 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116319	43 534 483	0%	-	43 534 483
343600 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116320	739 791	0%		739 791
343600 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116321	477 571	0%	-	477 571
215440 - RENV RSX BT MATAURA QTR EL BOUKILI T	400000116549	368 459	0%		368 459
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 7		45 120 304	-	-	45 120 304
			100%	-	-
TOTAL FINANCEMENT TIERS TUBUAI		-		-	-
TOTAL ACQUISITION DISTRIBUTION TUBUAI		45 120 304		-	45 120 304
TRANSFO TUBUAI 97	400000000980	301 017			
POSTE TUBUAI 95	400000001048	14 815			
POSTE TUBUAI 96	400000001049	54 572			
POSTE TUBUAI 97	400000001050	1 094			
POSTE TUBUAI 2000	400000001051	57 483			
POSTE H61 TUBUAI 2004	400000001058	450 254			
RES.AERIEN TUBUAI 93	400000001136	232 243			
COMPTAGE TUBUAI 92	400000001903	842 967			
COMPTAGE TUBUAI 93	400000001904	685 757			
COMPTAGE TUBUAI 94	400000001905	260 729			
COMPTAGE TUBUAI 95	400000001906	776 431			
COMPTAGE TUBUAI 96	400000001907	1 124 131			
COMPTAGE TUBUAI 97	400000001908	396 420			
COMPTAGE TUBUAI 98	400000001909	481 225			
COMPTAGE TUBUAI 99	400000001910	682 504			
COMPTAGE TUBUAI 2000	400000001911	107 379			
COMPTAGE TUBUAI 2001	400000001912	62 028			
COMPTAGE TUBUAI 2002	400000001913	358 874			
TOTAL CESSION CONCESSIONNAIRE		6 889 922			

Libellé des chantiers	N° immobilisation	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
COMPTAGE TUBUAI 1991	400000001939	633 274			
COMPTAGE TUBUAI 1992	400000001940	2 453 381			
COMPTAGE TUBUAI 1993	400000001941	2 993 711			
COMPTAGE TUBUAI 1994	400000001942	1 617 204			
COMPTAGE TUBUAI 1995	400000001943	3 237 661			
COMPTAGE TUBUAI 1996	400000001944	2 166 758			
COMPTAGE TUBUAI 1997	400000001945	1 169 770			
COMPTAGE TUBUAI 1998	400000001946	3 783 904			
COMPTAGE TUBUAI 1999	400000001947	1 588 006			
COMPTAGE TUBUAI 2000	400000001948	1 004 016			
COMPTAGE TUBUAI 2001	400000001949	1 305 199			
COMPTAGE TUBUAI 2002	400000001950	1 418 006			
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		23 370 890			
TOTAL CESSION DISTRIBUTION TUBUAI		30 260 813			

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 23.3 MF contre 3.7 MF fin 2022 soit une augmentation de 19.6 MF.

5.2 - Situation des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissem ent	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
AN TERRAIN CENT TUBUAI	100000009	01/01/1991	60	15 730 081	-		8 656 572	-	7 073 509
AN TERRAIN CENT TUBUAI	100000010	01/01/1991	60	530 000	-		291 669	-	238 331
AN CONST CONCEDANT TUBUAI	500000071	01/01/1991	35	-	488 976		-	461 302	27 674
A.N CONSTRUCTION TUBUAI	500000003	01/01/1999	35	91 103 975	-		65 109 925	-	25 994 050
PROTECTION INCENDIE TUBUA	3100000001	01/01/2003	25	7 460 299	-		6 269 921	-	1 190 378
AMNGT INSTAL GRPE G3 & G4	200000008	09/06/2006	44,58	2 200 000	-		867 199	-	1 332 801
BATIMENT CENTRALE TUBUAI	500000081	09/06/2006	27,58	2 327 390	-		1 482 897	-	844 493
INSTAL 2GRPES TUBUAI	2800000012	09/06/2006	25	284 761	-		200 160	-	84 601
INSTAL 2GRPES TUBUAI	4000000004	09/06/2006	25	2 157 275	-		1 516 357	-	640 918
EXTENS*EXTINCT*INCENDIE	3100000035	01/01/2009	25	959 702	-		576 032	-	383 670
RENFORCMT. CENTRALE TUBUAI	600000026	01/02/2009	24,91	445 320	-		266 737	-	178 583
RENFORCMT CENTR. TUBUAI	2800000029	01/02/2009	24,91	4 208 749	-		2 520 949	-	1 687 800
ETUDES DDAE CENTR. TUBUAI	3000000031	01/10/2009	24,25	1 562 515	-		918 664	-	643 851
RENF.SECU.INCENDIE TUBUAI	3100000050	01/10/2010	23,25	8 457 773	-		4 822 762	-	3 635 011
BITUMAGE PARKING CENTRALE	200000028	01/07/2011	39,5	4 289 760	-		1 358 560	-	2 931 200
F&P RESEAU GO/HUILE IR3	2600000051	01/02/2012	21,91	2 096 852	-		1 140 832	-	956 020
INST EVENTS CENT TUBUAI	3100000078	01/03/2012	21,83	214 926	-		116 581	-	98 345
REEMPL TRANSFO 800KVA TUBU	2800000077	13/08/2012	21,41	1 874 507	-		997 143	-	877 364
AMENAG TERRAIN,CLOTURE,	200000037	01/07/2013	37,5	3 911 834	-		1 096 028	-	2 815 806
HANGAR DE STOCKAGE TUBUAI	500000141	01/07/2013	20,5	8 047 780	-		4 124 723	-	3 923 057
ABRI NACELLE CENT. TUBUAI	500000142	01/07/2013	20,5	4 148 942	-		2 126 454	-	2 022 488
ABRIS TOURETS CENT. TUBUAI	500000143	01/07/2013	20,5	2 074 471	-		1 063 227	-	1 011 244
AMENAG BUREAU CENT. TUBUAI	600000057	01/07/2013	20,5	5 592 770	-		2 866 458	-	2 726 312
FIL.ENV T BAC SEREP TUBUAI	3000000056	01/07/2013	20,5	2 855 430	-		1 463 491	-	1 391 939
ARMOIRE SECURITE TUBUAI	600000051	01/08/2013	20,41	393 442	-		200 903	-	192 539
REFECTION CIRCUIT GASOIL	2600000056	01/08/2013	20,41	6 660 176	-		3 400 872	-	3 259 304
PASSERELLE ACCES CUVES GO	2600000057	01/08/2013	20,41	2 268 591	-		1 158 406	-	1 110 185
AMENAG CENTRALE TUBUAI	600000056	01/09/2013	20,33	8 544 963	-		4 344 770	-	4 200 193
COFFRETS COMPTAGES TUBUAI	2800000106	01/09/2013	20,33	948 476	-		482 262	-	466 214
FIL ENER-TABLEAU HTA TUBU	2800000112	01/09/2013	20,33	18 050 115	-		9 177 757	-	8 872 358
FIL SECU-TABLEAU HTA TUBU	3100000099	01/09/2013	20,33	2 196 167	-		1 116 662	-	1 079 505
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	1300000075	15/11/2013	7	2 669 320	-		2 669 320	-	-
ALTERNAT FG WILS P400 TUB	1300000076	15/11/2013	7	2 669 320	-		2 669 320	-	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	1400000075	15/11/2013	7	6 109 376	-		6 109 376	-	-
ACCESSOIRE WILS P400 TUBU	1400000076	15/11/2013	7	6 109 376	-		6 109 376	-	-
AUTOMATISAT*/SUPERVIS*TUB	2800000127	01/06/2014	19,58	3 668 968	-		1 796 828	-	1 872 140
ENS DESHUILAGE TUBUAI	3000000065	01/01/2015	19	4 336 445	-		2 054 731	-	2 281 714
FILIERE NRJ FOURN BLOC24V	2800000135	01/02/2015	18,91	160 954	-		75 905	-	85 049
RENOUV STATION INCENDIE	3100000119	01/09/2016	17,33	4 187 310	-		1 772 116	-	2 415 194
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000115	01/07/2018	7	6 201 219	-		4 876 027	-	1 325 192

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissem ent	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
MOTEUR FG WILSON P438 TUB	1200000116	01/07/2018	7	6 201 219	-		4 876 027	-	1 325 192
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000103	01/07/2018	7	2 756 097	-		2 167 123	-	588 974
ALTERNAT FG WILS P438 TUB	1300000104	01/07/2018	7	2 756 097	-		2 167 123	-	588 974
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000100	01/07/2018	7	4 823 170	-		3 792 465	-	1 030 705
ACCESSOIRE WILS P438 TUBU	1400000101	01/07/2018	7	4 823 170	-		3 792 465	-	1 030 705
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000136	12/03/2020	7	4 950 074	-		2 691 058	-	2 259 016
MOTEUR PERKINS P450 TUBUA	1200000137	12/06/2020	7	4 522 286	-		2 295 658	-	2 226 628
G40234 - REALISAT° AIRE LEVAGE A/STOCK CENTRALE	400000116309	31/12/2023	35	6 409 249			-	-	6 409 249
G40220 - RENV DE LA REFECT° DE LA TOITURE	400000116310	31/12/2023	35			2 856 196	-	-	2 856 196
G40221 - RENV CIRCUIT GO DE REMPLISSAGE DES CUVES	400000116311	28/02/2023	25			3 273 327	-	109 769	3 163 558
G40233 - RENOVATION INTERIEUR BUREAU CENTRALE	400000116535	31/12/2023	35			6 943 867	-	-	6 943 867
TOTAL PRODUCTION TUBUAI				284 950 692	488 976	13 073 390	179 649 890	571 071	118 292 097
RES.AERIEN TUBUAI 93	9000000104	01/01/1993	25	36 840 932	-		36 840 932	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 94	9000000105	01/01/1994	25	4 286 974	-		4 286 974	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 95	9000000106	01/01/1995	25	4 281 513	-		4 281 513	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 96	9000000107	01/01/1996	25	21 240 132	-		21 240 132	-	-
RESEAUX TUBUAI 1996	9000000291	01/01/1996	25	-	1 667 485		-	1 667 485	-
TRANSFO TUBUAI 97	6500000062	01/01/1997	25	52 039	-		52 039	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 97	9000000108	01/01/1997	25	11 192 658	-		11 192 658	-	-
RESEAUX TUBUAI 1997	9000000292	01/01/1997	25	-	2 123 411		-	2 123 411	-
RESEAUX TUBUAI 1997	9000000367	01/01/1997	25	-	10 313 922		-	10 313 922	-
RES.AERIEN TUBUAI 98	9000000109	01/01/1998	25	12 063 617	-		12 063 617	-	-
RESEAUX TUBUAI 1998	9000000293	01/01/1998	25	-	1 358 474		-	1 358 474	-
RES.AERIEN TUBUAI 99	9000000110	01/01/1999	25	1 867 752	-		1 867 752	-	-
RESEAUX TUBUAI 1999	9000000294	01/01/1999	25	-	1 692 177		-	1 692 177	-
EQUIP CELLULES TUBUAI 99	9600000001	01/01/1999	25	1 068 128	-		1 068 128	-	-
RES.AERIEN TUBUAI 2000	9000000111	01/01/2000	25	1 945 676	-		1 868 915	-	76 761
RESEAUX TUBUAI 2000	9000000295	01/01/2000	25	-	1 137 230		-	1 092 364	44 866
EQUIP CELLULE TUBUAI 2000	9600000002	01/01/2000	25	249 440	-		239 599	-	9 841
RES.AERIEN TUBUAI 2001	9000000112	01/01/2001	25	1 555 455	-		1 431 700	-	123 755
RES.AERIEN TUBUAI 2002	9000000113	01/01/2002	25	683 550	-		601 824	-	81 726
RESEAUX TUBUAI 2002	9000000296	01/01/2002	25	-	3 121 585		-	2 748 363	373 222
RESEAUX TUBUAI 2002	9000000368	01/01/2002	25	-	130 792		-	115 154	15 638
COMPTAGE TUBUAI 2002	9500000321	01/01/2002	20	-	95 269		-	95 269	-
TRANSFO TUBUAI 2003	6500000096	01/01/2003	25	656 287	-		551 569	-	104 718
RES.AERIEN TUBUAI 2003	9000000187	01/01/2003	25	605 391	-		508 794	-	96 597
RESEAUX TUBUAI 2003	9000000297	01/01/2003	25	-	2 655 630		-	2 231 893	423 737
RESEAUX TUBUAI 2003	9000000369	01/01/2003	25	-	233 926		-	196 600	37 326
COMPTAGE TUBUAI 2003	9500000322	01/01/2003	20	-	1 132 103		-	1 132 103	-
RESEAU CP 41906 2004 TUB	9000000476	01/07/2004	25	161 566	-		126 101	-	35 465
RESEAUX TUBUAI 2004	9000000495	01/07/2004	25	-	103 469		-	80 757	22 712

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissement	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
RESEAUX TUBUAI 2004	9000000507	01/07/2004	25	-	1 293 275		-	1 009 392	283 883
POSE COMPTEUR 2004 TUBUAI	9500000370	01/07/2004	20	308 727	-		301 199	-	7 528
BRANCHEMENT TUBUAI 2004	9500000388	01/07/2004	20	-	1 397 854		-	1 363 769	34 085
POSTE H61 TUBUAI 2004	6600000068	01/12/2004	25	1 462 596	-		1 117 023	-	345 573
POSE IACM TUBUAI 2004	8100000003	01/12/2004	15	467 336	-		467 336	-	-
RESEAU BTA PUPURE TUBUAI	9000000443	02/12/2004	25	167 980	-		128 272	-	39 708
EXT BONNET TUBUAI 2005	9000000606	01/01/2005	25	155 629	-		118 329	-	37 300
POSE COMPTEURS TUBUAI 05	9500000428	01/01/2005	20	323 180	-		307 154	-	16 026
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000587	01/06/2005	25	-	348 335		-	259 085	89 250
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000593	01/06/2005	25	-	2 500 794		-	1 860 043	640 751
RESEAUX TUBUAI 2005	9000000597	01/06/2005	25	-	593 650		-	441 545	152 105
RESEAUX CP 51906 2005TUBU	9000000616	01/06/2005	25	343 244	-		255 298	-	87 946
COMPATGE TUBUAI 2005	9500000409	01/06/2005	20	-	1 494 303		-	1 389 292	105 011
REEMPL TRANSFOS H61 TUBUAI	6500000111	06/06/2005	25	3 512 870	-		2 610 880	-	901 990
EXT BTA ALEX TAUTU TUBUAI	9300000131	01/08/2005	35	243 440	-		128 170	-	115 270
TRANSFO POSTE CP DP TUBUA	6500000139	01/07/2006	25	21 777	-		15 255	-	6 522
RESEAUX TUBUAI 2006	9000000689	01/07/2006	25	-	280 565		-	196 534	84 031
BRCHT TUBUAI 2006	9500000455	01/07/2006	20	-	1 172 108		-	1 026 317	145 791
NVEAUX CPTAGES TUBUAI	9500000462	01/07/2006	20	601 809	-		526 954	-	74 855
POSTE DP H61 TUBUAI	6500000126	10/07/2006	25	2 108 638	-		1 475 007	-	633 631
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000155	01/01/2007	25	297 664	-		202 509	-	95 155
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000156	01/01/2007	25	346 204	-		235 533	-	110 671
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000157	01/01/2007	25	587 145	-		399 452	-	187 693
POSTE AERIEN TUBUAI	6500000158	01/01/2007	25	5 408 378	-		3 679 475	-	1 728 903
RESEAUX TUBUAI 2007	9000000754	01/07/2007	25	-	607 295		-	401 114	206 181
RES AERIEN CP TUBUAI 2007	9000000777	01/07/2007	25	1 298 620	-		857 730	-	440 890
RESEAUX TUBUAI 2007	9000000778	01/07/2007	25	-	31 653		-	20 907	10 746
15% QUOTE PART EDT 2007	9000000864	01/07/2007	25	62 045	-		40 980	-	21 065
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	9500000482	01/07/2007	20	541 538	-		447 103	-	94 435
BRCHT TUBUAI 2007	9500000494	01/07/2007	20	-	1 504 032		-	1 241 754	262 278
EXT BTA QTIER TANERPAU TUB	9000000853	06/09/2007	25	293 279	-		191 555	-	101 724
POSTE DP TUBUAI 2008	6600000113	01/07/2008	25	1 866 146	-		1 157 726	-	708 420
RESEAUX CP TUBUAI 2008	9000000904	01/07/2008	25	12 162 786	-		7 545 592	-	4 617 194
RESEAUX 2008 TIERS	9000000966	01/07/2008	25	-	2 202 791		-	1 366 575	836 216
BRCHT/CPTAGES CP TUBUAI	9500000730	01/07/2008	20	720 191	-		558 493	-	161 698
BRCHT 2008 FINANC TIERS	9500000751	01/07/2008	20	-	1 410 111		-	1 093 512	316 599
RENF.BTA MATAURA QTIER HA	9000001013	01/01/2009	25	1 029 004	-		617 628	-	411 376
RESEAUX CP TUBUAI 2009	9000000991	01/07/2009	25	1 247 849	-		724 231	-	523 618
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2009	9500000767	01/07/2009	20	984 255	-		714 057	-	270 198
RESEAUX 2009 CONCEDANT	9000001031	01/12/2009	25	-	121 064		-	68 234	52 830

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissement	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
RESEAUX 2009 TIERS	9000001042	01/12/2009	25	-	1 878 167		-	1 058 566	819 601
BRCHT 2009 FINANC. TIERS	9500000788	01/12/2009	20	-	1 647 004		-	1 160 348	486 656
RESEAUX CP TUBUAI 2010	9000001063	01/07/2010	25	4 173 995	-		2 255 558	-	1 918 437
RESEAUX 2010 TIERS TUBUAI	9000001109	01/07/2010	25	-	2 230 075		-	1 205 096	1 024 979
RESEAUX 2010 CONCED TUBUA	9000001129	01/07/2010	25	-	239 285		-	129 306	109 979
EXT.BTS QTIER YIENG KOW	9300000340	01/07/2010	35	247 002	-		95 340	-	151 662
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2010	9500000804	01/07/2010	20	1 147 205	-		774 913	-	372 292
COMPTAGE TIERS TUB 2010	9500000821	01/07/2010	20	-	1 595 669		-	1 077 842	517 827
TRANSFO T4110 MAHU TUBUAI	6500000205	01/01/2011	25	1 043 525	-		542 862	-	500 663
CREAT POSTE T4110 TUBUAI	6600000133	01/01/2011	25	935 404	-		486 615	-	448 789
MEC BTS QT THIEN TUBUAI	9300000360	01/01/2011	35	3 239 731	-		1 203 836	-	2 035 895
BRCHT/CPTAGE TUBUAI 2011	9500000847	01/01/2011	20	797 188	-		518 391	-	278 797
TRANSFO T3031 TEMPLE TUB	6500000206	01/02/2011	25	668 666	-		345 581	-	323 085
MEC H61 T3031 TEMPLE TUB	6600000134	01/02/2011	25	653 968	-		337 985	-	315 983
TELECOM IAT RESEAU TUBUAI	8100000036	01/02/2011	15	1 606 739	-		1 383 997	-	222 742
MEC HT/BTA TEMPLE TUBUAI	9000001184	01/02/2011	25	65 195 458	-		33 694 442	-	31 501 016
MEC HT/BTS TEMPLE TUBUAI	9300000359	01/02/2011	35	2 556 100	-		943 606	-	1 612 494
RESEAUX CP TUBUAI 2011	9000001159	01/07/2011	25	2 127 693	-		1 064 663	-	1 063 030
RESEAUX 2011 CONCED TUBUA	9000001200	01/07/2011	25	-	52 915		-	26 478	26 437
RESEAUX 2011 TIERS TUBUAI	9000001214	01/07/2011	25	-	1 010 867		-	505 821	505 046
COMPTAGE TIERS TUBUAI2011	9500000867	01/07/2011	20	-	1 887 079		-	1 180 329	706 750
EXT 14A1 QT TEINAURI TUB	9000001263	01/01/2012	25	892 588	-		428 638	-	463 950
POSTE T1002 CONCED TUBUAI	5000000374	06/01/2012	35	-	754 231		-	258 416	495 815
POSTE T3021 CONCED TUBUAI	5000000375	06/01/2012	35	-	754 231		-	258 416	495 815
POSTE T1012 CONCED TUBUAI	5000000376	06/01/2012	35	-	754 231		-	258 416	495 815
POSTE T1042 CONCED TUBUAI	5000000377	06/01/2012	35	-	754 231		-	258 416	495 815
AUT.COMP T1002 CONCED TUB	5200000573	06/01/2012	25	-	3 223 435		-	1 546 189	1 677 246
AUT.COMP T3021 CONCED TUB	5200000574	06/01/2012	25	-	3 223 435		-	1 546 189	1 677 246
AUT.COMP T1012 CONCED TUB	5200000575	06/01/2012	25	-	3 520 991		-	1 688 918	1 832 073
AUT.COMP T1042 CONCED TUB	5200000576	06/01/2012	25	-	3 367 099		-	1 615 101	1 751 998
AUT.COMP T1021 CONCED TUB	5200000577	06/01/2012	25	-	1 704 074		-	817 395	886 679
AUT.COMP T1032 CONCED TUB	5200000578	06/01/2012	25	-	1 704 074		-	817 395	886 679
TRANSFO T1001 CONCED TUBU	5300001531	06/01/2012	25	-	2 367 824		-	1 135 777	1 232 047
TRANSFO T3011 CONCED TUBU	5300001532	06/01/2012	25	-	2 367 824		-	1 135 777	1 232 047
TRANSFO T1002 CONCED TUBU	5300001533	06/01/2012	25	-	577 963		-	277 232	300 731
TRANSFO T3021 CONCED TUBU	5300001534	06/01/2012	25	-	893 038		-	428 365	464 673
TRANSFO T1012 CONCED TUBU	5300001535	06/01/2012	25	-	736 723		-	353 385	383 338
TRANSFO T1042 CONCED TUBU	5300001536	06/01/2012	25	-	577 963		-	277 232	300 731
TRANSFO T1021 CONCED TUBU	5300001537	06/01/2012	25	-	893 038		-	428 365	464 673
TRANSFO T1032 CONCED TUBU	5300001538	06/01/2012	25	-	577 963		-	277 232	300 731
RES AERIENS CONCED TUBUAI	9000001306	06/01/2012	25	-	43 027 463		-	20 639 036	22 388 427

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissement	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
RESEAUX SOUT CONCED TUBUA	9300000416	06/01/2012	35	-	47 852 687		-	16 395 398	31 457 289
MEP IACMT102 PAR IAM TRA	8100000046	01/02/2012	15	2 098 784	-		1 667 910	-	430 874
EXT 14A1 QT NAHEI TUBUAI	9000001280	18/06/2012	25	1 160 240	-		535 681	-	624 559
RESEAUX CP TUBUAI 2012	9000001256	01/07/2012	25	44 198 103	-		20 343 236	-	23 854 867
RESEAUX 2012 CONCED TUBUA	9000001293	01/07/2012	25	-	684 652		-	315 127	369 525
RESEAUX 2012 TIERS TUBUAI	9000001305	01/07/2012	25	-	33 909		-	15 607	18 302
BRCHT/CPTAGES TUBUAI	9500000888	01/07/2012	20	2 451 074	-		1 410 207	-	1 040 867
COMPTAGE TIERS TUB 2012	9500000907	01/07/2012	20	-	1 754 433		-	1 009 400	745 033
RESEAUX CP TUBUAI 2013	9000001322	01/07/2013	25	4 724 580	-		1 985 618	-	2 738 962
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9000001336	01/07/2013	25	-	362 823		-	152 485	210 338
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9000001346	01/07/2013	25	-	11 866 331		-	4 987 110	6 879 221
RESEAUX 2013 TIERS TUBUAI	9000001347	01/07/2013	25	-	624 435		-	262 434	362 001
RESEAUX CP TUBUAI 2013	9000001351	01/07/2013	25	448 404	-		188 453	-	259 951
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9300000442	01/07/2013	35	-	4 354 016		-	1 307 057	3 046 959
RESEAUX 2013 CONCED TUBUA	9300000458	01/07/2013	35	-	1 256 943		-	377 329	879 614
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500000927	01/07/2013	20	2 359 686	-		1 239 643	-	1 120 043
COMPTAGE TIERS TUBU 2013	9500000942	01/07/2013	20	-	2 169 104		-	1 139 522	1 029 582
ART 14A/321/CT/2012/SEC/D	9000001436	01/01/2014	25	135 614	-		54 260	-	81 354
ART14A/207/CT/2014/RAA/DR	9000001437	24/04/2014	25	411 012	-		159 360	-	251 652
RESEAUX CP TUBUAI 2014	9000001397	01/07/2014	25	2 207 868	-		839 595	-	1 368 273
RESEAUX 2014 CONCED TUBUA	9000001411	01/07/2014	25	-	109 296		-	41 562	67 734
RESEAUX 2014 TIERS TUBUAI	9000001460	01/07/2014	25	-	177 421		-	67 469	109 952
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	9000001465	01/07/2014	25	-	10 207 152		-	3 881 514	6 325 638
RESEAU AERIEN CONCED TUBU	9000001466	01/07/2014	25	-	17 589 546		-	6 688 847	10 900 699
RESEAUX CP TUBUAI 2014	9000001474	01/07/2014	25	197 846	-		75 236	-	122 610
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	9300000470	01/07/2014	35	-	896 163		-	243 420	652 743
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	9300000510	01/07/2014	35	-	6 089 519		-	1 654 061	4 435 458
RESEAU SOUT CONCED TUBUAI	9300000511	01/07/2014	35	-	760 544		-	206 582	553 962
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500000974	01/07/2014	20	2 150 024	-		1 021 998	-	1 128 026
COMPTAGE TIERS TUBUAI2014	9500000995	01/07/2014	20	-	1 071 315		-	509 242	562 073
MEC RES HT/BTS AEROP TUBU	9300000507	11/09/2014	35	9 600 153	-		2 553 528	-	7 046 625
ART14A/441/CT/2014/RAA/DR	9300000508	11/09/2014	35	343 916	-		91 478	-	252 438
TRANSFO T1061 RTE TRAVER-	5300001619	01/07/2015	25	-	1 685 263		-	573 451	1 111 812
RESEAUX CP TUBUAI 2015	9000001482	01/07/2015	25	2 161 938	-		735 651	-	1 426 287
RESEAUX 2015 CONCED TUB	9000001516	01/07/2015	25	-	48 389		-	16 466	31 923
RESEAUX 2015 TIERS TUB	9000001524	01/07/2015	25	-	507 548		-	172 705	334 843
RESEAUX CP TUBUAI 2015	9300000545	01/07/2015	35	720 629	-		175 151	-	545 478
RSX SOUT TIERS TUB 2015	9300000552	01/07/2015	35	-	2 334 396		-	567 382	1 767 014
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001024	01/07/2015	20	1 376 450	-		585 463	-	790 987
COMPTAGE TIERS TUB 2015	9500001064	01/07/2015	20	-	1 211 527		-	515 314	696 213

Désignation	N° immobilisation	Date de mise en service	Durée amortissement	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique		Valeur Nette Economique
				Concessionnaire	Concédant & Tiers	Fonds	Concessionnaire	Concédant Tiers & Fonds	
IACM PAR IAM T412A TUBUAI	8100000059	02/02/2016	15	3 007 791	-		1 587 125	-	1 420 666
IACM PAR IAM T414A TUBUAI	8100000060	02/02/2016	15	3 007 791	-		1 587 125	-	1 420 666
RESEAUX CP TUBUAI 2016	9000001539	01/07/2016	25	4 399 142	-		1 320 466	-	3 078 676
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001083	01/07/2016	20	1 738 248	-		652 200	-	1 086 048
COMPTAGE TIERS TUB 2016	9500001098	01/07/2016	20	-	999 859		-	375 153	624 706
14A1 548.CT/2016/RAA/DR	9300000612	01/01/2017	35	263 031	-		52 606	-	210 425
14A1 638/CT/2016 HARAMEA	9300000622	28/03/2017	35	1 258 365	-		243 202	-	1 015 163
RESEAUX CP TUBUAI 2017	9000001590	01/07/2017	25	6 622 216	-		1 722 865	-	4 899 351
RSX SOUT TIERS TUB 2017	9300000662	01/07/2017	35	-	773 496		-	143 740	629 756
RESEAU CP TUBUAI 2017	9300000666	01/07/2017	35	209 958	-		39 017	-	170 941
COMPTAGE TIERS TUB 2017	9500001125	01/07/2017	20	-	896 968		-	291 699	605 269
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001135	01/07/2017	20	1 355 824	-		440 921	-	914 903
RENV IAM DEFECTUEUX TUBUA	8100000062	01/09/2017	15	1 244 881	-		525 692	-	719 189
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001151	01/07/2018	20	916 151	-		252 130	-	664 021
COMPTAGE TIERS TUB 2018	9500001170	01/07/2018	20	-	1 585 498		-	436 338	1 149 160
14A1 LC18/CT/2019/RAA/DR	9000001643	16/01/2019	25	1 713 551	-		339 893	-	1 373 658
14A1 LC JJ/MT2018/620	9000001649	22/01/2019	25	1 308 223	-		258 634	-	1 049 589
14A1 LC JJ/MT2018/620	9000001648	24/01/2019	25	460 063	-		90 853	-	369 210
RENV RSX HT/BT PMT 2018	9000001637	01/05/2019	25	29 211 747	-		5 458 195	-	23 753 552
RESEAUX CP TUBUAI 2019	9000001666	01/07/2019	25	3 004 491	-		541 302	-	2 463 189
RSX AERIEN TIERS TUB 2019	9000001670	01/07/2019	25	-	1 464 584		-	263 866	1 200 718
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001187	01/07/2019	20	1 641 351	-		369 641	-	1 271 710
COMPTAGE TIERS TUB 2019	9500001205	01/07/2019	20	-	1 991 629		-	448 526	1 543 103
14A1 LC JJ/MT2018/620	9000001650	17/07/2019	25	1 667 090	-		297 427	-	1 369 663
RESEAUX CP TUBUAI 2020	9000001697	01/07/2020	25	72 447	-		10 147	-	62 300
RSX AERIEN TIERS TUB 2020	9000001701	01/07/2020	25	-	463 763		-	64 952	398 811
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001223	01/07/2020	20	1 398 554	-		244 843	-	1 153 711
COMPTAGE TIERS TUB 2020	9500001241	01/07/2020	20	-	2 641 566		-	462 455	2 179 111
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001260	01/07/2021	20	1 887 735	-		236 096	-	1 651 639
COMPTAGE TIERS TUB 2021	9500001276	01/07/2021	20	-	2 093 468		-	261 827	1 831 641
14A1 LC38C5CT/2021/SEC/DR	9000001742	02/01/2022	25	1 025 102	-		81 783	-	943 319
BRCHT/COMPTAGES TUBUAI	9500001301	01/07/2022	20	345 904	-	1 149 544	25 966	86 295	1 383 187
COMPTAGE TIERS TUB 2022	9500001314	01/07/2022	20	-	2 495 133		-	187 306	2 307 827
RNV RSX BT POTEAUX TUBUAI	9000001756	30/08/2022	25	-	-	629 083	-	33 643	595 440
G40235 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116319	31/08/2023	20	-	-	43 534 483	-	727 563	42 806 920
343600 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116320	31/10/2023	25	-	-	739 791	-	4 945	734 846
343600 - DEPLOIEMENT PREPAIEMENT TUBUAI	400000116321	31/10/2023	25	-	-	477 571	-	3 193	474 378
215440 - RENV RSX BT MATAURA QTR EL BOUKILI T	400000116549	31/12/2023	25	-	-	368 459	-	-	368 459
TOTAL DISTRIBUTION TUBUAI				365 104 679	252 097 571	46 898 931	217 162 212	121 838 068	325 100 900
TOTAL TUBUAI				650 055 371	252 586 547	59 972 321	396 812 103	122 409 139	443 392 997

Ces valeurs intègrent la TVA à régulariser en fin de concession (articles 345-17 et 345-18 du code des impôts) dont l'application a été confirmée par un courrier de la DICP en date du 9 février 2021, dans le cadre d'une procédure de rescrit fiscal.

La loi fiscale applicable en Polynésie exigeait que la TVA sur immobilisations initialement déduite fasse l'objet d'une régularisation en fin de concession.

Cette régularisation consistait à reverser au trésor le montant de la TVA initialement déduite sur acquisition d'immobilisation sous déduction de un 10ème par année ou fraction d'année de détention.

Le 9 février 2022, à l'issue d'analyses juridiques poussées et d'une nouvelle procédure de rescrit, l'administration a modifié sa doctrine en reconsidérant le principe de régularisation mentionné ci-dessus.

Cette modification – applicable à compter du 9 février 2022 - prévoit qu'à partir de cette date les biens de retour qui reviendront au concédant sont dispensés de régularisation de TVA.

Les conséquences comptables de l'évolution de cette doctrine fiscale seront appréhendées dans les comptes de l'exercice 2022 avec en particulier la valeur la correction de la valeur des immobilisations mises en services dans les 10 dernières années de la concession.

5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements

Cf. 5.1 – Variation du patrimoine immobilier.

5.4 - Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Production

Avenant 3 : Plan de travaux 2022 à 2030

	G1	G2	G3	G4	PV+stockage batterie	S/T Groupes, stockage, PV	Filière bâtiments	Autres filières	Valeur du fonds
2 022						0			0
2 023						0	2 605 716	3 273 327	5 879 043
2 024	6 090 000	6 090 000			36 212 154	48 392 154	17 071 524		65 463 678
2 025			16 483 600	16 483 600		32 967 200			32 967 200
2 026					47 742 536	47 742 536			47 742 536
2 027						0			0
2 028						0			0
2 029	17 495 092		6 560 660			24 055 752			24 055 752
2 030						0			0
Totaux	23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	83 954 690	153 157 642	19 677 240	3 273 327	176 108 209

Avenant 3 : Suivi du réalisé

	G1	G2	G3	G4	PV+stockage batterie	S/T Groupes, stockage, PV	Filière bâtiments	Autres filières	Total
valeur du fonds	23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	83 954 690	153 157 642	19 677 240	3 273 327	176 108 209
Réalisé 2022			0			0			0
G40220 - RENV DE LA REECT* DE LA TOITURE						0	2 856 196		2 856 196
G40221 - RENV CIRCUIT GO DE REMPLISSAGE						0	3 273 327		3 273 327
G40233 - RENOVATION INTERIEUR BUREAU						0	6 943 867		6 943 867
Réalisé 2023	0	0	0	0	0	0	13 073 390		13 073 390
Réalisé 2024						0			0
Réalisé 2025						0			0
Réalisé 2026						0			0
Réalisé cumul	0	0	0	0	0	0	13 073 390	0	13 073 390
Ecart / Reste à faire	23 585 092	6 090 000	23 044 260	16 483 600	83 954 690	153 157 642	6 603 850	3 273 327	163 034 819

Avenant 3 : Suivi du Fonds de travaux

	dotation		consommé		doté - réalisé
	exercice	cumul	exercice	cumul	cumul
Passif de renouvellement au 31/12/2021	68 500 771				
Transfert à FDR Distribution	82 112 705				
Passif de renouvellement avenant 3	150 613 476				
31/12/2022	5 528 044	156 141 520	0	0	156 141 520
31/12/2023	2 576 347	158 717 867	13 073 390	13 073 390	145 644 477
31/12/2024	2 576 347	161 294 214		13 073 390	148 220 824
31/12/2025	2 576 347	163 870 561		13 073 390	150 797 171
31/12/2026	2 576 347	166 446 908		13 073 390	153 373 518
31/12/2027	2 576 347	169 023 255		13 073 390	155 949 865
31/12/2028	2 576 347	171 599 602		13 073 390	158 526 212
31/12/2029	2 576 347	174 175 949		13 073 390	161 102 559
30/09/2030	1 932 260	176 108 209		13 073 390	163 034 819
Valeur contractuelle du fonds		176 108 209			

Distribution

Avenant 3 : Plan de travaux 2022 à 2030

	transformateurs	autres composants DP	réseau aerien	réseau souterrain	réseau sous-marin	Branchements comptages	S/T du plan avt 2 annexe 2
Support BT			31 969 521				31 969 521
Supports HT			22 405 006				22 405 006
Armements seuls			7 852 777				7 852 777
Câbles aériens BT & branchements			16 088 023				16 088 023
Câbles aériens HTA			10 773 032				10 773 032
Câbles souterrains BT				12 419 312			12 419 312
Câbles souterrains HTA				16 066 943			16 066 943
postes de tranformation aeriens	6 132 369						6 132 369
postes de tranformation cabines	1 277 908						1 277 908
Compteurs						61 432 075	61 432 075
Totaux	7 410 277	0	89 088 358	28 486 255	0	61 432 075	186 416 965

Avenant 3 : Suivi du réalisé

	transformateurs	autres composants DP	réseau aerien	réseau souterrain	réseau sous-marin	Branchements comptages	S/T du plan avt 6 annexe 2
valeur du fonds	7 410 277	0	89 088 358	28 486 255	0	61 432 075	186 416 965
Réalisé 2022			629 083			1 149 551	1 778 634
Réalisé 2023			368 459	0	0	44 751 845	45 120 304
Réalisé 2024							0
Réalisé 2025							
Réalisé 2026							
Réalisé cumul	0	0	997 542	0	0	45 901 396	46 898 938
Ecart / Reste à faire	7 410 277	0	88 090 816	28 486 255	0	15 530 679	139 518 027

Avenant 3 : Suivi du Fonds de travaux

	dotation		consommé		doté - réalisé cumul
	exercice	cumul	exercice	cumul	
Passif de renouvellement au 31/12/2021	241 542 564				
Transfert à FDR Production	-82 112 705				
Passif de renouvellement avenant 3	159 429 859				
31/12/2022	3 815 049	163 244 908	1 778 634	1 778 634	161 466 274
31/12/2023	2 989 943	166 234 851	45 120 304	46 898 938	119 335 913
31/12/2024	2 989 943	169 224 794		46 898 938	122 325 856
31/12/2025	2 989 943	172 214 736		46 898 938	125 315 798
31/12/2026	2 989 943	175 204 679		46 898 938	128 305 741
31/12/2027	2 989 943	178 194 622		46 898 938	131 295 684
31/12/2028	2 989 943	181 184 565		46 898 938	134 285 627
31/12/2029	2 989 943	184 174 508		46 898 938	137 275 570
30/09/2030	2 242 457	186 416 965		46 898 938	139 518 027
Valeur contractuelle du fonds		186 416 965			

5.5 - Méthode relative aux charges calculées

5.5.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service »

« Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien »

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- D'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession ;
- De générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants ;
- De ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée ;
- De ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.5.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

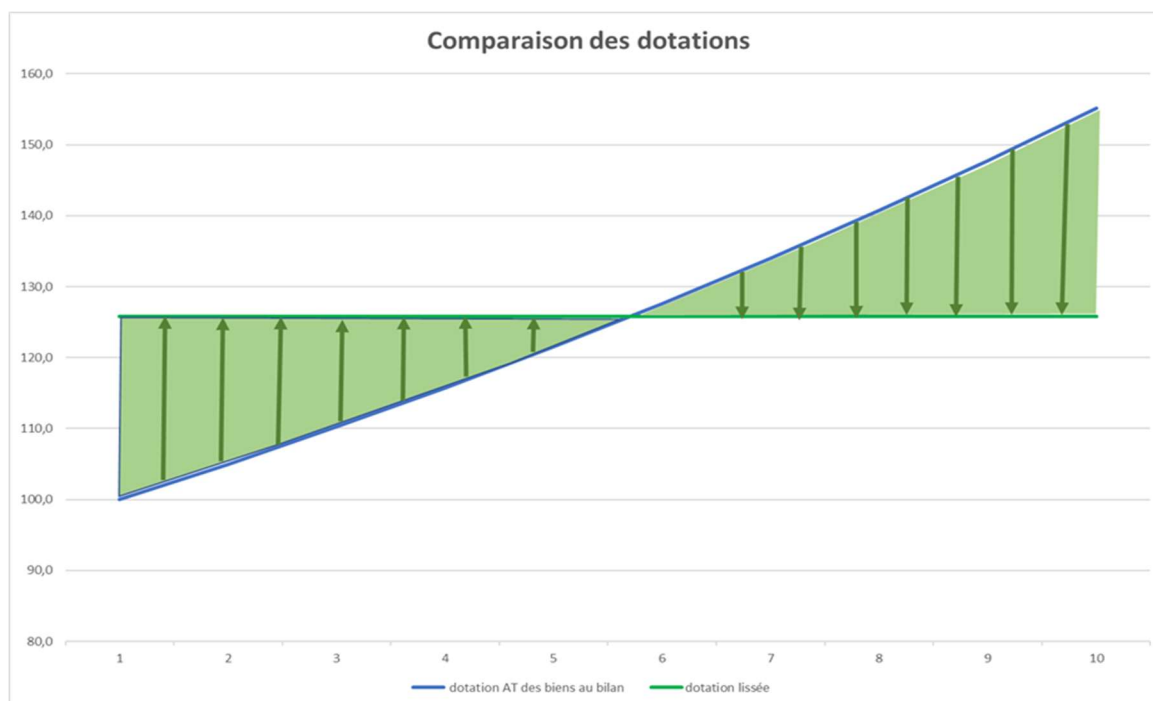
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan

Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

Production :

Traitement de l'existant y/c renouvellement							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	chiffres 2018 biens au bilan hors améliorant						
VO Ouverture corporel	290 379 561	290 379 561	290 598 431	290 598 431	287 840 453	287 840 453	287 840 453
VO Ouverture incorporel	-	10 686 415	10 686 415	10 686 415	10 686 415	-	0
Acquisitions	-	27 560 972	-	9 472 360	0		13 073 390
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser		-	-	-			
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)							
- origine financement concession	-	(27 342 102)	-	(12 230 338)	(10 686 415)	-	(2 724 264)
					0,0%	0,0%	0,0%
- origine financement tiers		-	-	-			(6 085 770)
VO Clôture	290 379 561	301 284 846	301 284 846	298 526 868	287 840 453	287 840 453	292 103 809
- Financements tiers cumul	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)	(6 574 746)
- IFC biens au bilan clôture	-	-	-	-	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-
				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	283 804 815	294 710 100	294 710 100	291 952 122	281 265 707	281 265 707	285 529 063
Cumul doté à l'ouverture	155 888 713	165 025 577	158 193 370	170 269 429	170 213 003	171 700 500	183 874 412
Réintégration AT sur incorporel		8 433 836			-	-	-
Sortie AT sur sortie immo		(27 342 102)	-	(12 230 338)	(10 686 415)	-	(2 724 264)
Reste à amortir	127 916 102	148 592 789	136 516 730	133 913 031	121 739 119	109 565 207	104 378 915
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	9 136 864	12 076 059	12 076 059	12 173 912	12 173 912	12 173 912	13 047 364
Dotations cumulées	165 025 577	158 193 370	170 269 429	170 213 003	171 700 500	183 874 412	194 197 512
Vo - fin tiers - IFC - dotations	118 779 238	136 516 730	124 440 671	121 739 119	109 565 207	97 391 295	91 331 551
Mécanisme de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouvert	(47 059 114)	(53 396 530)	(57 598 458)	(61 800 386)	(65 139 789)	(68 500 771)	(71 861 752)
Dotations/reprises B	(6 337 416)	(4 201 928)	(4 201 928)	(3 339 403)	(3 360 982)	(3 360 982)	(2 487 529)
Actif/Passif de renouvellement clôture	(53 396 530)	(57 598 458)	(61 800 386)	(65 139 789)	(68 500 771)	(71 861 752)	(74 349 282)
Dotation aux amortissements A	(9 136 864)	(12 076 059)	(12 076 059)	(12 173 912)	(12 173 912)	(12 173 912)	(13 047 364)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(15 474 280)	(16 277 987)	(16 277 987)	(15 513 315)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
moyenne des dotations	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)
écart sur moyenne exercice	160 899	(642 808)	(642 808)	121 864	100 285	100 285	100 285
écart sur moyenne en cumulé	160 899	(481 909)	(1 124 717)	(1 002 853)	(902 568)	(802 283)	(701 997)
Traitement de l'améliorant							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VO Ouverture	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions financement concession	-	-	-		0		6 409 249
Acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-			
VO Clôture	-	-	-	-	0	0	6 409 249
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-		
- IFC améliorant exercice				-	-	-	(2 563 700)
							0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	(2 563 700)
							40%
Base amortissable	-	-	-	-	0	0	3 845 549
Cumul doté à l'ouverture	-	-	-	-	-	(0)	(0)
Reste à amortir	-	-	-	-	0	0	3 845 549
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	-	-	-	-	(0)	(0)	(480 694)
Dotations cumulées	-	-	-	-	(0)	(0)	(480 694)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	0	0	3 364 856
Impact exercice (+) = produit	(15 474 280)	(16 277 987)	(16 277 987)	(15 513 315)	(15 534 894)	(15 534 894)	(16 015 587)

Traitement de l'existant y/c renouvellement							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture corporel	292 103 809	304 343 268	316 582 728	328 822 187	341 061 647	353 301 106	365 540 566
VO Ouverture incorporel	0	0	0	0	0	0	0
Acquisitions	12 239 459	12 239 459	12 239 459	12 239 459	12 239 459	12 239 459	12 239 459
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser							
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)							
- origine financement concession	-	-	-	-	-	-	-
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
- origine financement tiers							
VO Clôture	304 343 268	316 582 728	328 822 187	341 061 647	353 301 106	365 540 566	377 780 025
- Financements tiers cumul	(488 976)	(488 976)	(488 976)	(488 976)	(488 976)	(488 976)	(488 976)
- IFC biens au bilan clôture	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	303 854 292	316 093 752	328 333 211	340 572 671	352 812 130	365 051 590	377 291 049
Cumul doté à l'ouverture	194 197 512	209 862 766	227 567 931	247 720 987	270 933 908	298 226 649	331 639 119
Réintégration AT sur incorporel	-	-	-	-	-	-	-
Sortie AT sur sortie immo	-	-	-	-	-	-	-
Reste à amortir	109 656 780	106 230 985	100 765 281	92 851 684	81 878 222	66 824 941	45 651 930
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	15 665 254	17 705 164	20 153 056	23 212 921	27 292 741	33 412 470	45 651 930
Dotations cumulées	209 862 766	227 567 931	247 720 987	270 933 908	298 226 649	331 639 119	377 291 049
Vo - fin tiers - IFC - dotations	93 991 526	88 525 821	80 612 224	69 638 763	54 585 482	33 412 470	-
Mécanisme de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(74 349 282)	(74 218 921)	(72 048 650)	(67 430 488)	(59 752 460)	(47 994 613)	(30 117 036)
Dotations/reprises B	130 361	2 170 271	4 618 163	7 678 027	11 757 847	17 877 577	30 117 036
Actif/Passif de renouvellement clôture	(74 218 921)	(72 048 650)	(67 430 488)	(59 752 460)	(47 994 613)	(30 117 036)	-
Dotation aux amortissements A	(15 665 254)	(17 705 164)	(20 153 056)	(23 212 921)	(27 292 741)	(33 412 470)	(45 651 930)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)	(15 534 894)
moyenne des dotations	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)	(15 635 179)
écart sur moyenne exercice	100 285	100 285	100 285	100 285	100 285	100 285	100 285
écart sur moyenne en cumulé	(601 712)	(501 427)	(401 141)	(300 856)	(200 571)	(100 285)	0
Traitement de l'améliorant							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249
Acquisitions financement concession							
Acquisitions autres financement Tiers							
VO Clôture	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249	6 409 249
Financements tiers cumul							
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	(2 563 700)	(2 563 700)	(2 563 700)	(2 563 700)	(2 563 700)	(2 563 700)	(2 563 700)
	40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
Base amortissable	3 845 549	3 845 549	3 845 549	3 845 549	3 845 549	3 845 549	3 845 549
Cumul doté à l'ouverture	(480 694)	(961 387)	(1 442 081)	(1 922 775)	(2 403 468)	(2 884 162)	(3 364 856)
Reste à amortir	3 364 856	2 884 162	2 403 468	1 922 775	1 442 081	961 387	480 694
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	(480 694)	(480 694)	(480 694)	(480 694)	(480 694)	(480 694)	(480 694)
Dotations cumulées	(961 387)	(1 442 081)	(1 922 775)	(2 403 468)	(2 884 162)	(3 364 856)	(3 845 549)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	2 884 162	2 403 468	1 922 775	1 442 081	961 387	480 694	-
Impact exercice (+) = produit	(16 015 587)	(16 015 587)	(16 015 587)	(16 015 587)	(16 015 587)	(16 015 587)	(16 015 587)

Distribution :

Traitement de l'existant y/c renouvellement							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
		chiffres 2018 biens au bilan hors améliorant					
VO Ouverture corporel	609 728 377	612 184 572	612 445 273	623 178 886	623 492 745	624 034 298	624 688 305
VO Ouverture incorporel	-	13 183 925	13 183 925	13 183 925	13 183 925	-	-
Acquisitions	9 031 733	764 742	33 319 234	871 255	1 472 433	1 778 634	45 120 304
Acquisitions financement Tiers							
Transferts et TVA à reverser		-	-	-			
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)							
- origine financement concession	(5 422 049)	-	(21 735 703)	-	(13 183 925)	(408 501)	(6 889 922)
							50,0%
- origine financement tiers	(1 153 489)	(504 041)	(849 918)	(557 396)	(930 880)	(716 126)	(23 370 890)
VO Clôture	612 184 572	625 629 198	636 362 811	636 676 670	624 034 298	624 688 305	639 547 796
- Financements tiers cumul	(265 774 206)	(264 620 717)	(264 116 676)	(263 266 758)	(262 709 362)	(261 778 482)	(261 062 356)
- IFC biens au bilan clôture	-	-	-	-	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvelInt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
				0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	346 410 366	361 008 481	372 246 135	373 409 912	361 324 936	362 909 823	378 485 440
Cumul doté à l'ouverture	269 818 732	275 371 956	287 751 986	275 802 780	284 676 156	280 475 501	289 271 758
Réintégration AT sur incorporel		10 404 897					
Sortie AT sur sortie immo		(5 422 049)	(21 735 703)	-	(13 183 925)	(408 501)	(6 889 922)
Reste à amortir	76 591 634	80 653 677	106 229 852	97 607 132	89 832 705	82 842 823	96 103 605
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	5 553 224	7 397 183	9 786 497	8 873 376	8 983 271	9 204 758	12 012 951
Dotations cumulées	275 371 956	287 751 986	275 802 780	284 676 156	280 475 501	289 271 758	294 394 786
Vo - fin tiers - IFC - dotations	71 038 410	73 256 495	96 443 355	88 733 756	80 849 435	73 638 065	84 090 654
Mécanique de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(222 043 615)	(228 013 734)	(233 537 738)	(236 285 139)	(238 968 799)	(241 542 564)	(243 894 841)
Dotations/reprises B	(5 970 119)	(5 524 004)	(2 747 401)	(2 683 660)	(2 573 765)	(2 352 277)	10 125 740
Actif/Passif de renouvellement clôture	(228 013 734)	(233 537 738)	(236 285 139)	(238 968 799)	(241 542 564)	(243 894 841)	(233 769 101)
Dotation aux amortissements A	(5 553 224)	(7 397 183)	(9 786 497)	(8 873 376)	(8 983 271)	(9 204 758)	(12 012 951)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(11 523 343)	(12 921 187)	(12 533 898)	(11 557 035)	(11 557 035)	(11 557 035)	(1 887 210)
moyenne des dotations	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)
écart sur moyenne exercice	(5 327 113)	(6 724 957)	(6 337 668)	(5 360 806)	(5 360 806)	(5 360 806)	4 309 019
écart sur moyenne en cumulé	(5 327 113)	(12 052 070)	(18 389 738)	(23 750 544)	(29 111 350)	(34 472 156)	(30 163 136)
Traitement de l'améliorant							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VO Ouverture	-	3 593 006	5 329 913	14 473 408	18 178 483	20 687 253	24 553 385
Acquisitions financement concession	1 922 542	151 409	5 687 282	599 746	415 302	1 370 999	
Acquisitions autres financement Tiers	1 670 464	1 585 498	3 456 213	3 105 329	2 093 468	2 495 133	
VO Clôture	3 593 006	5 329 913	14 473 408	18 178 483	20 687 253	24 553 385	24 553 385
Financements tiers cumul	(1 670 464)	(3 255 962)	(6 712 175)	(9 817 504)	(11 910 972)	(14 406 105)	(14 406 105)
- IFC améliorant exercice				-	-	-	-
	0%	0%	0	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Base amortissable	1 922 542	2 073 951	7 761 233	8 360 979	8 776 281	10 147 280	10 147 280
Cumul doté à l'ouverture	0	(137 324)	(286 296)	(909 207)	(1 586 641)	(2 305 605)	(3 176 902)
Reste à amortir	1 922 542	1 936 627	7 474 937	7 451 772	7 189 640	7 841 675	6 970 378
Nb années restantes	14	13	12	11	10	9	8
Dotation exercice	(137 324)	(148 971)	(622 911)	(677 434)	(718 964)	(871 297)	(871 297)
Dotations cumulées	(137 324)	(286 296)	(909 207)	(1 586 641)	(2 305 605)	(3 176 902)	(4 048 199)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	1 785 218	1 787 655	6 852 026	6 774 338	6 470 676	6 970 378	6 099 081
Impact exercice (+) = produit	(11 660 667)	(13 070 158)	(13 156 809)	(12 234 469)	(12 275 999)	(12 428 333)	(2 758 507)

Traitement de l'existant y/c renouvellement							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture corporel	639 547 796	649 513 370	659 478 943	669 444 516	679 410 090	689 375 663	699 341 237
VO Ouverture incorporel	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	19 931 147	19 931 147	19 931 147	19 931 147	19 931 147	19 931 147	19 931 147
Acquisitions financement Tiers							
Tranferts et TVA à reverser							
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)							
- origine financement concession	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)
	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%	50,0%
- origine financement tiers							
VO Clôture	649 513 370	659 478 943	669 444 516	679 410 090	689 375 663	699 341 237	709 306 810
- Financements tiers cumul	(237 691 466)	(237 691 466)	(237 691 466)	(237 691 466)	(237 691 466)	(237 691 466)	(237 691 466)
- IFC biens au bilan clôture	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
- IFC renouvelInt exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
- IFC hors biens améliorants	-	-	-	-	-	-	-
Base amortissable	411 821 904	421 787 477	431 753 051	441 718 624	451 684 197	461 649 771	471 615 344
Cumul doté à l'ouverture	294 394 786	302 628 169	314 183 409	329 724 879	350 249 135	377 417 107	414 550 652
Réintégration AT sur incorporel							
Sortie AT sur sortie immo	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)	(9 965 573)
Reste à amortir	127 392 691	129 124 882	127 535 215	121 959 319	111 400 636	94 198 237	67 030 265
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	18 198 956	21 520 814	25 507 043	30 489 830	37 133 545	47 099 119	67 030 265
Dotations cumulées	302 628 169	314 183 409	329 724 879	350 249 135	377 417 107	414 550 652	471 615 344
Vo - fin tiers - IFC - dotations	109 193 735	107 604 068	102 028 172	91 469 489	74 267 090	47 099 119	-
Mécanique de lissage des AT							
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(233 769 101)	(217 457 355)	(197 823 751)	(174 203 918)	(145 601 299)	(110 354 964)	(65 143 055)
Dotations/reprises B	16 311 746	19 633 604	23 619 833	28 602 620	35 246 335	45 211 908	65 143 055
Actif/Passif de renouvellement cloture	(217 457 355)	(197 823 751)	(174 203 918)	(145 601 299)	(110 354 964)	(65 143 055)	-
Dotation aux amortissements A	(18 198 956)	(21 520 814)	(25 507 043)	(30 489 830)	(37 133 545)	(47 099 119)	(67 030 265)
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(1 887 210)	(1 887 210)	(1 887 210)	(1 887 210)	(1 887 210)	(1 887 210)	(1 887 210)
moyenne des dotations	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)	(6 196 230)
écart sur moyenne exercice	4 309 019	4 309 019	4 309 019	4 309 019	4 309 019	4 309 019	4 309 019
écart sur moyenne en cumulé	(25 854 117)	(21 545 097)	(17 236 078)	(12 927 058)	(8 618 039)	(4 309 019)	-
Traitement de l'améliorant							
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
VO Ouverture	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385
Acquisitions financement concession							
Acquisitions autres financement Tiers							
VO Clôture	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385	24 553 385
Financements tiers cumul	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)	(14 406 105)
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
- IFC biens au bilan cumulé	-	-	-	-	-	-	-
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Base amortissable	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280	10 147 280
Cumul doté à l'ouverture	(4 048 199)	(4 919 497)	(5 790 794)	(6 662 091)	(7 533 388)	(8 404 686)	(9 275 983)
Reste à amortir	6 099 081	5 227 783	4 356 486	3 485 189	2 613 892	1 742 594	871 297
Nb années restantes	7	6	5	4	3	2	1
Dotation exercice	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)	(871 297)
Dotations cumulées	(4 919 497)	(5 790 794)	(6 662 091)	(7 533 388)	(8 404 686)	(9 275 983)	(10 147 280)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	5 227 783	4 356 486	3 485 189	2 613 892	1 742 594	871 297	-
Impact exercice (+) = produit	(2 758 507)	(2 758 507)	(2 758 507)	(2 758 507)	(2 758 507)	(2 758 507)	(2 758 507)

5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année

Cf paragraphe 1 – Variation du patrimoine immobilier

5.7 - Indemnité de fin de concession dans le cadre de l'article 22

L'IFC est régie par l'article 22 du cahier des charges de la concession :

➤ *L'article 22 « REPRISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONCESSION » du cahier des charges prévoit qu'il sera attribué une indemnité au concessionnaire pour la valeur non amortie des ouvrages faisant partie intégrante de la concession, établis par le concessionnaire pendant les dix dernières années de la concession et pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur premier établissement.*

Cette indemnité sera égale au montant réajusté conformément à l'Article 27, des dépenses dûment justifiées par le concessionnaire, sauf déduction pour chaque ouvrage de 1/10ème de cette valeur réajustée pour chaque année entière légale écoulée depuis son achèvement.

L'amortissement correspondant, dit amortissement de caducité, sera, chaque année, égal à 1/N de la valeur des ouvrages, N étant le nombre d'années restant à courir avant la fin de la concession (pour N > 10) et égal à 1/10 pour de la valeur des ouvrages pour les dix dernières années de la concession.

➤ Application de la formule

Pour un contrat prenant fin au 30 septembre 2030, cet article prendra effet pour les investissements mis en service à partir du 1er janvier 2021.

L'indemnité de fin de concession comportera un nombre de 10^{ème} de la valeur d'origine égal à : 10 – (2020 – (année de mise en service)).

années civiles	10 dernières années	avril 2020	février 2021	mars 2022	mars 2023	mars 2024	mars 2025	mars 2026	avril 2027	mai 2028	juin 2029	juillet 2030
2018												
2019												
2020												
2021	10		non									
2022	9		1	non								
2023	8		1	1	non							
2024	7		1	1	1	non						
2025	6		1	1	1	1	non					
2026	5		1	1	1	1	1	non				
2027	4		1	1	1	1	1	1	non			
2028	3		1	1	1	1	1	1	1	non		
2029	2		1	1	1	1	1	1	1	1	non	
2030	1		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
nb de 10èmes à déduire			8	7	6	5	4	3	2	1	0	0
IFC en % de la Vo		n/a	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	100%

Actifs Immobilisés	N° immobilisation	Date de mise en service	Valeur Brute Concessionnaire	Taux améliorant	Base Améliorant	Nb de 10ème à déduire	Total IFC
G40234 - REALISAT° AIRE LEVAGE A/STOCK CENTRALE	400000116309	31/12/2023	6 409 249	100,00%	6 409 249	6	2 563 700
TOTAL PRODUCTION			6 409 249		6 409 249		2 563 700
				100,00%	-	-	-
TOTAL DISTRIBUTION			-		-		-
TOTAL CONCESSION			6 409 249		6 409 249		2 563 700

5.8 - Plan de Renouvellement

Le plan de renouvellement en vigueur est reporté au chapitre 4 "Renouvellement".

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

a) Convention de fourniture de Gasoil pour les autres îles (EDT – PETROPOL)

Durée : du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, sauf tarifs préférentiels suivants : prestations locales de 11,30 F/l., et Premium de 2,50\$/bbl.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

La commune, ou le nouveau délégataire de la concession, se voit transférer de plein droit le bénéfice du contrat, avec possibilité d'en demander la résiliation au cours d'un délai de 6 mois après la fin de la concession d'EDT.

b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

La durée des contrats est cependant limitée à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

c) Baux

Bailleur	Objet du bail
CHUNG TIEN VERONIQUE	AGENCE TUBUAI

d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

e) Convention d'occupation pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclues avec Electra.

Occupation de la toiture de la centrale par des installations solaires Electra.

Loyer annuel versé par Electra : 60.000 F.

f) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe :

2. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

➤ Aspects commerciaux

g) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication.

Durée : 1er janvier 2021 – 30 septembre 2030 (convention signée en août 2022). La convention prend fin de plein droit pour chaque concession quittant le périmètre EDT.